



## Rapport sur les finances communales en 2016

Présentation de la situation financière  
des 352 communes bernoises  
(selon le MCH2)

Editeur  
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Mai 2018

# OACOT

## **Auteur et éditeur**

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire  
du canton de Berne  
Nydegasse 11/13, 3011 Berne

## **Distribution**

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse [www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes), rubriques «Finances communales», puis «Statistiques et rapports».

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Synthèse</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Evénement particuliers survenus en 2016</b> .....	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Evaluation des résultats de l'ensemble des communes</b> .....	<b>7</b>
3.1	Aperçu des comptes annuels de 2016 .....	7
3.2	Bilan.....	7
3.3	Résultat des comptes.....	9
3.4	Compte de résultats selon les fonctions .....	11
3.5	Compte de résultats selon les groupes de matières .....	13
<b>4</b>	<b>Comparaisons interrégionales et intercantionales</b> .....	<b>15</b>
4.1	Evaluations au niveau des arrondissements administratifs .....	15
4.2	Comparaisons intercantionales.....	19
<b>5</b>	<b>Indicateurs</b> .....	<b>24</b>
5.1	Résultat du compte général en francs par habitant en 2016 .....	25
5.2	Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires en 2016	27
5.3	Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2016 .....	29
5.4	Capitaux propres déterminants par habitant en 2016 .....	32
5.5	Quotient de l'excédent du bilan du compte général en 2016 .....	34
5.6	Quotité d'investissement en 2016 .....	37
5.7	Investissements nets par habitant en 2016.....	40
5.8	Degré d'autofinancement en 2016 .....	42
5.9	Quotité d'autofinancement en 2016 .....	45
5.10	Quotité de la charge des intérêts en 2016 .....	48
5.11	Dette brute par rapport aux revenus en 2016 .....	51
5.12	Quotient d'endettement net en 2016 .....	54
5.13	Endettement net en francs par habitant en 2016 .....	57
5.14	Quotité de la charge financière en 2016 .....	59
5.15	Quotité d'impôt en 2016 .....	62
5.16	Nombre d'habitants en 2016 .....	64
5.17	Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2016 .....	66
<b>6</b>	<b>Commentaire</b> .....	<b>69</b>
6.1	Buts du rapport sur les finances communales .....	69
6.2	Données .....	69
6.3	Indicateurs .....	69
6.4	Recueils de données.....	71
<b>Annexe Recueil de données</b>		
Annexe I	Indicateurs: médiane et moyenne .....	1
Annexe II	Arrondissements administratifs (présentation graphique).....	2
Annexe III	Indicateurs de l'exercice 2016 par commune.....	3

# 1 Synthèse

**La situation financière des 352 communes bernoises<sup>1</sup> qui, pour la première fois en 2016, ont toutes présenté leurs comptes selon le MCH2, est des plus réjouissantes. Les communes génèrent un excédent de revenus et disposent de solides capitaux propres.**

Le canton de Berne a introduit le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) avec succès dans l'ensemble de ses communes. Toutes ont mené cette tâche exigeante à bien. Qu'elles en soient félicitées!

Par rapport à l'ancien modèle (MCH1), le MCH2 modifie quelque peu la pratique comptable, et les résultats annuels s'en trouvent influencés. Il est dès lors difficile d'établir des comparaisons avec les exercices précédents. Le constat n'en reste pas moins que **les finances** des communes bernoises **sont saines**.

Le **résultat des comptes annuels** met en évidence un **excédent de revenus de 75 francs par habitant**. Tel n'avait pas été le cas au cours des quatre exercices précédents, tous déficitaires, mais le revirement est en partie dû à l'application des nouvelles règles d'amortissement propres au MCH2: les amortissements et les rectifications des patrimoines financier et administratif, de 283 francs par habitant, sont – conformément aux prévisions – nettement inférieurs à ceux des années qui ont précédé l'introduction du nouveau modèle.

S'agissant du **bilan**, la situation est là aussi **positive**: une seule des 352 communes bernoises présente un découvert, par ailleurs de faible importance. D'une manière générale, les excédents sont plus marqués qu'en 2015. La réévaluation unique du patrimoine financier à laquelle les communes ont procédé lors de la transition a abouti à la création d'une réserve de 1012 francs par habitant – un montant qui englobe d'anciennes réserves latentes.

Le poids respectif des **charges** par domaine n'a guère varié. Le **poste le plus important**, celui de la **sécurité sociale**, se situe à un niveau légèrement supérieur à 2015; il est de 1677 francs par habitant. Quant aux revenus, de 3355 francs par habitant, ils proviennent pour l'essentiel du domaine des finances et des impôts.

**Les revenus fiscaux, de 2708 francs par habitant**, sont la principale source de financement des communes. La quotité d'impôt moyenne, de 1,74, est restée la même qu'en 2015.

Les **investissements nets** sont de 593 francs par habitant. En 2016, les communes ont investi autant que les années précédentes en comparaison pluriannuelle, mais **moins qu'en 2015**.

Les prescriptions **plus restrictives** du MCH2 **en matière d'amortissement** se traduisent par une **diminution de l'autofinancement** par rapport à 2015. Ni le degré ni la quotité d'autofinancement n'atteignent les valeurs des années précédentes.

La comptabilisation d'amortissements supplémentaires désormais prévue par le MCH2 est destinée à contrer la tendance au recul de l'autofinancement. Les montants servent à la constitution de réserves dans les capitaux propres, susceptibles d'être dissoutes à certaines conditions bien précises: il faut pour cela que le **quotient de l'excédent du bilan** (un nouvel indicateur introduit par le MCH2) descende en deçà de 30 %. En moyenne cantonale, ce quotient est de 43,2 % en 2016.

D'autres indicateurs sont au beau fixe: la dette brute par rapport aux revenus se situe d'une manière générale à un très bon niveau, tout comme le quotient d'endettement net et l'endettement net par habitant. La plupart des communes bernoises disposent d'une **fortune nette**. De même, elles se situent dans le camp des gagnants s'agissant de la quotité de la charge financière.

Le rapport montre aussi les **effets de la péréquation financière cantonale** et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes, en établissant une comparaison avec

---

<sup>1</sup> Par «communes», le présent rapport désigne aussi bien les communes municipales que les communes mixtes.

les recettes fiscales communales ordinaires. En 2016, on assiste à un report: au total, six communes précédemment contributrices nettes deviennent bénéficiaires nettes. Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2016, de 279 millions de francs. Le canton a versé 177 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestations complémentaires géo-topographique et socio-démographique) tandis que les contributions des communes se montent à 102 millions de francs (réduction des disparités).

Une **comparaison interrégionale** fait ressortir les particularités suivantes à l'échelle des arrondissements administratifs:

- Dans l'arrondissement de l'Emmental, les comptes de nombreuses communes sont excédentaires.
- L'excédent du bilan est particulièrement marqué dans les communes de la Haute-Argovie et du Jura bernois.
- C'est également en Haute-Argovie que les communes ont le plus de fortune nette par habitant.
- Depuis plusieurs années, les communes de l'arrondissement du Haut-Simmental et de Gessenay consentent d'importants investissements.
- L'arrondissement de Berne – Mittelland est celui qui enregistre les plus hauts degrés d'autofinancement, tandis que la quotité d'autofinancement est élevée dans l'arrondissement du Haut-Simmental et de Gessenay.
- D'une manière générale, la charge des intérêts est peu élevée. Elle est particulièrement faible en Haute-Argovie, et à l'inverse très élevée dans l'arrondissement du Haut-Simmental et de Gessenay. Il en va de même de la quotité de la charge financière et de la dette brute par rapport aux revenus.
- C'est en Haute-Argovie que la quotité d'impôt est au plus bas niveau et dans le Jura bernois, au niveau le plus élevé.
- S'agissant de la péréquation financière, les communes de l'arrondissement de Biel/Bienne sont celles qui reçoivent le moins de soutien. La situation est inverse dans l'arrondissement de Frutigen et du Bas-Simmental où l'afflux net de fonds par rapport aux recettes fiscales est considérable.

**En comparaison intercantonale des moyennes des indicateurs**, le canton de Berne se situe plutôt au milieu du classement en 2016. Force est toutefois de relever que tous les cantons n'ont pas encore introduit le MCH2 à l'échelon communal, ce qui rend les comparaisons délicates.

## 2 Événement particuliers survenus en 2016

Les 352<sup>2</sup> communes du canton de Berne ont, pour la première fois en 2016, toutes établi leurs comptes en application du MCH2. Il en résulte que les valeurs ne peuvent guère être comparées à celles des années précédentes.

Il convient par ailleurs de s'attendre à un certain nombre d'erreurs. En effet, les nouvelles règles de présentation des comptes ont probablement généré davantage d'inexactitudes comptables que les anciennes, parfaitement connues des administrateurs et administratrices des finances, malgré tout le soin que ces personnes ont apporté à leur travail. Des contrôles et des pointages plus fréquents devront permettre, ces prochaines années, de détecter les problèmes et de renforcer la qualité de la tenue des comptes.

L'OACOT n'a pas encore défini de valeurs de référence applicables aux indicateurs. Les échelles proposées dans le présent rapport n'ont qu'une pertinence très générale. Certaines se fondent sur les valeurs indicatives de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF), tandis que d'autres s'en écartent.

En 2016, suite à diverses fusions, le canton compte quatre<sup>3</sup> communes de moins qu'en 2015, leur nombre étant passé de 356 à 352.

---

<sup>2</sup> En 2014, dix communes pilotes avaient déjà introduit le MCH2: Berne, Herzogenbuchsee, Kappelen, La Neuveville, Mörigen, Perles, Sonceboz-Sombeval, Studen, Trubschachen et Wattenwil.

<sup>3</sup> Il y a eu trois fusions au total, respectivement dans le Seeland, l'Emmental et la Haute-Argovie.

### 3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

#### 3.1 Aperçu des comptes annuels de 2016

Les **352 communes bernoises** ont, pour la première fois en 2016, toutes clôturé leurs comptes en application du MCH2. Parmi elles, dix communes pilotes avaient déjà introduit le nouveau modèle en 2014.

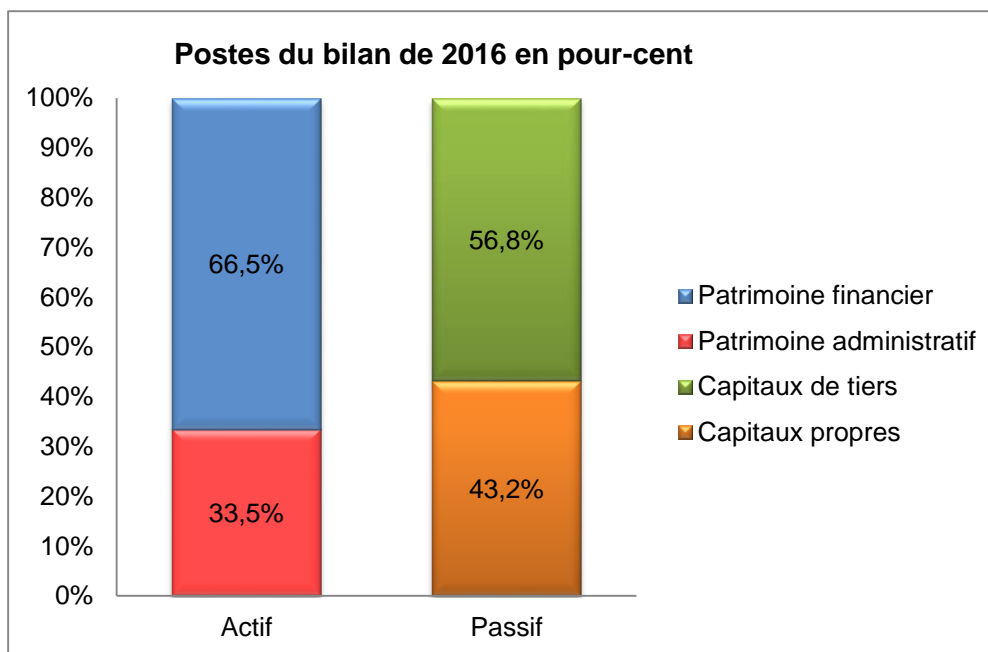
Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux approuvés de 2016; elles ont été saisies sur support électronique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne.

#### 3.2 Bilan

Les valeurs du bilan de l'exercice 2016 sont indiquées ci-dessous, pour toutes les communes, sous forme cumulée, en francs par habitant ainsi qu'en pour-cent:

Postes du bilan		Comptes annuels de 2016		
		CHF	CHF/hab.	en %
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>11 514 082 325</b>	<b>11 314</b>	<b>100,0</b>
10	Patrimoine financier	7 658 371 865	7 525	66,5
14	Patrimoine administratif	3 855 710 459	3 789	33,5
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>11 514 082 325</b>	<b>11 314</b>	<b>100,0</b>
20	Capitaux de tiers	6 540 220 627	6 427	56,8
29	Capitaux propres	4 973 861 697	4 888	43,2
290	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	1 038 958 882	1 021	9,0
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	9 510 248	9	0,1
293	Préfinancements	1 705 030 677	1 675	14,8
294	Réserves	60 703 228	60	0,5
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	1 030 328 149	1 012	8,9
298	Autres capitaux propres	21 897 303	22	0,2
299	Excédent / découvert du bilan	1 107 433 211	1 088	9,6

Tableau 1: Postes du bilan



Graphique 1: Postes du bilan en pour-cent

Le patrimoine financier, de 7525 francs par habitant en 2016, représente 66,5 % de l'actif. Sa réévaluation unique au moment du passage au MCH2 a dégagé des réserves d'un total supérieur à un milliard de francs, soit de 1012 francs par habitant, ce qui explique pourquoi sa contribution à l'actif est plus importante qu'au cours des années précédentes.

Quant au patrimoine administratif, il est de 3789 francs par habitant et constitue 33,5 % de l'actif. Par rapport à 2015 (abstraction faite des communes pilotes), il a augmenté de 2589 francs à 3003 francs par habitant, ce qui s'explique avant tout par les nouvelles prescriptions en matière d'amortissements<sup>4</sup>.

Les capitaux de tiers représentent 56,8 % du passif et les capitaux propres, 43,2 %.

Au total, les capitaux propres atteignent 4888 francs par habitant. L'excédent du bilan (correspondant à la fortune nette selon le MCH1) est quant à lui de 1088 francs par habitant. La comparaison avec l'année précédente ne prend pas les communes pilotes en considération: dans ces conditions, l'excédent du bilan est de 1128 francs par habitant, contre 1086 francs en 2015, ce qui représente une légère augmentation.

Les autres postes importants des capitaux propres sont les avances aux financements spéciaux et les engagements envers ceux-ci, les préfinancements et la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier.

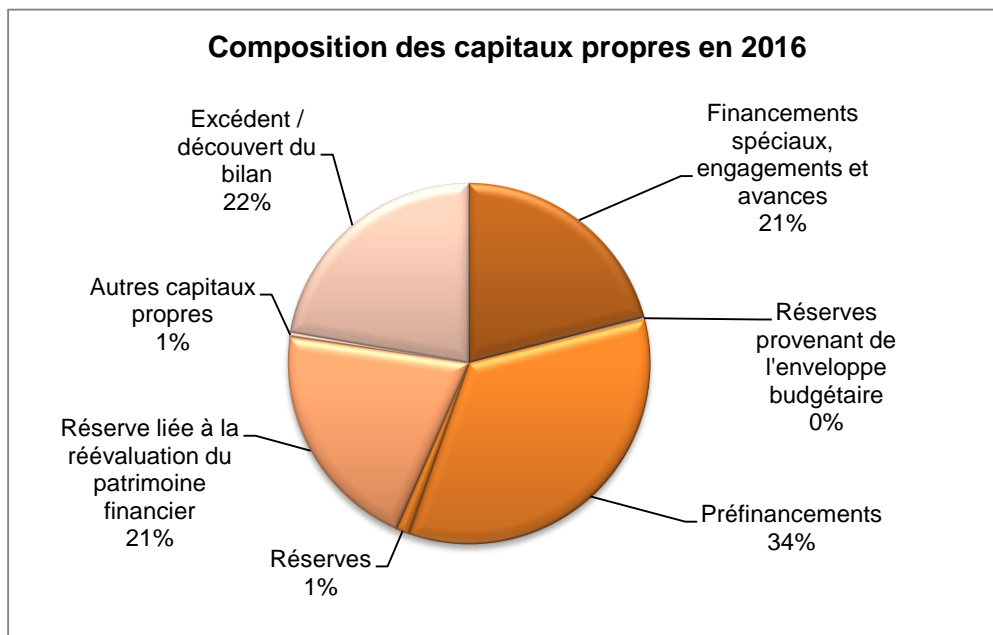
La première année d'application du MCH2 (la 3<sup>e</sup> pour les communes pilotes), la réserve de politique financière<sup>5</sup> totalise 60,7 millions de francs, soit 60 francs par habitant. Elle ne représente donc qu'une part minime des capitaux propres.

<sup>4</sup> Ainsi, les immobilisations en cours de construction ne sont plus amorties avant leur mise en service. D'une manière générale, la linéarité des amortissements selon le MCH2 se traduit par de plus petites tranches qu'avec le MCH1 pendant les premières années d'utilisation.

<sup>5</sup> Les réserves de politique financière constituées au moyen d'amortissements supplémentaires doivent impérativement être comptabilisées ou dissoutes en présence des conditions prévues par la législation. Elles ne sont constituées que dans le compte général. Les attributions ont lieu dans les capitaux propres, et plus précisément dans le groupe de matières «réserves».



Une seule commune est déficitaire en 2016, et son découvert, de 22 202 francs, peut être qualifié de minime. La situation est d'autant plus réjouissante qu'en 2015 encore, deux communes totalisaient un découvert de 4,7 millions de francs.



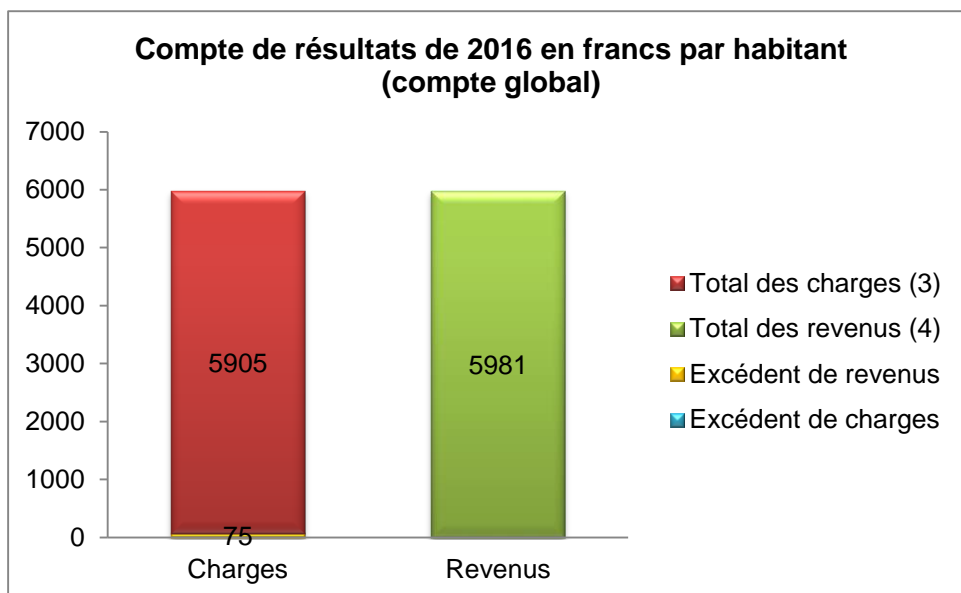
Graphique 2: Composition des capitaux propres en pour-cent

### 3.3 Résultat des comptes

Postes du compte global	Comptes de 2016	
	Charges en CHF/hab.	Revenus en CHF/hab.
<b>Compte de résultats</b>		
Total des charges (3)	5905	
Total des revenus (4)		5981
Excédent de revenus	75	
Excédent de charges		
<b>Total</b>	<b>5981</b>	<b>5981</b>
<b>Compte des investissements</b>		
Total des dépenses reportées au bilan	703	
Total des recettes reportées au bilan		110
Investissements nets		593
<b>Total</b>	<b>703</b>	<b>703</b>

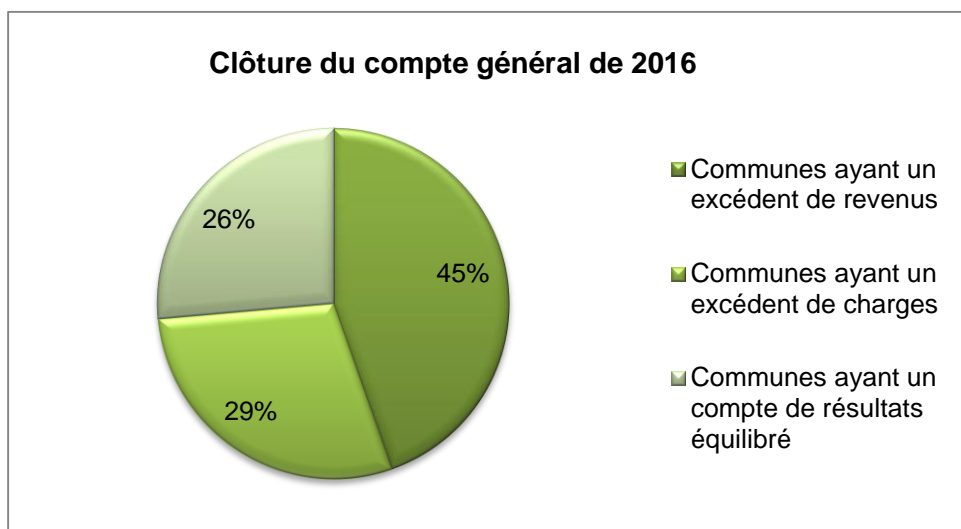
Tableau 2: Postes du compte global en francs par habitant

Dans le compte global, les communes bernoises ont enregistré en 2016 des charges de 5905 francs par habitant, contre 5981 francs de revenus. Ainsi, l'excédent de revenus se monte à 75 francs par habitant.



Graphique 3: Compte de résultats en francs par habitant (compte global)

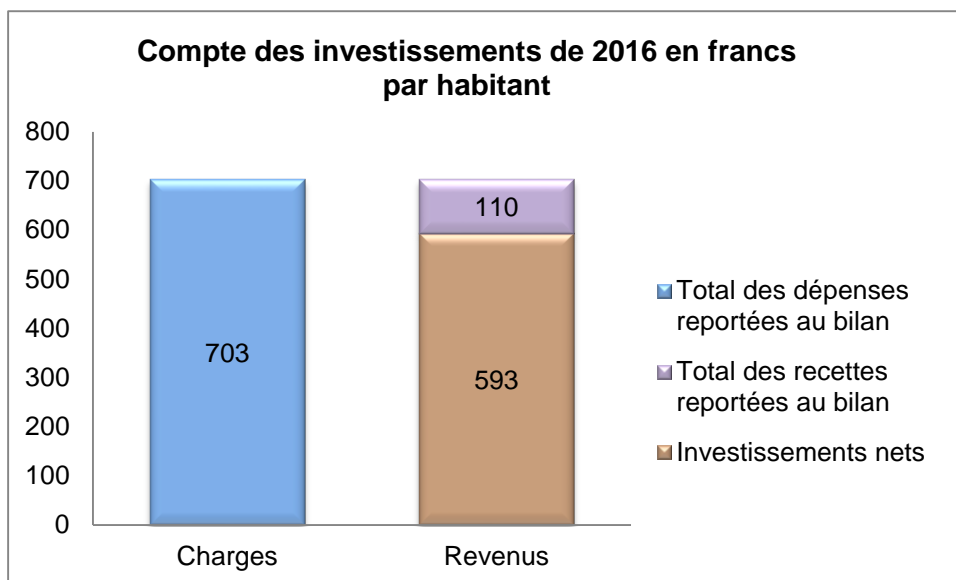
Si l'on ne considère que le compte général, l'excédent de revenus par habitant est encore de 35 francs. Sur 352 communes, 157 enregistrent un excédent de revenus et 102, un excédent de charges. Les 93 autres ont un résultat équilibré qui résulte le plus souvent de la comptabilisation d'amortissements supplémentaires désormais prescrite par la loi sous le régime du MCH2.



Graphique 4: Clôture du compte général en pour-cent

Le compte des investissements de l'ensemble des communes bernoises atteste, en 2016, d'investissements nets de 593 francs par habitant.

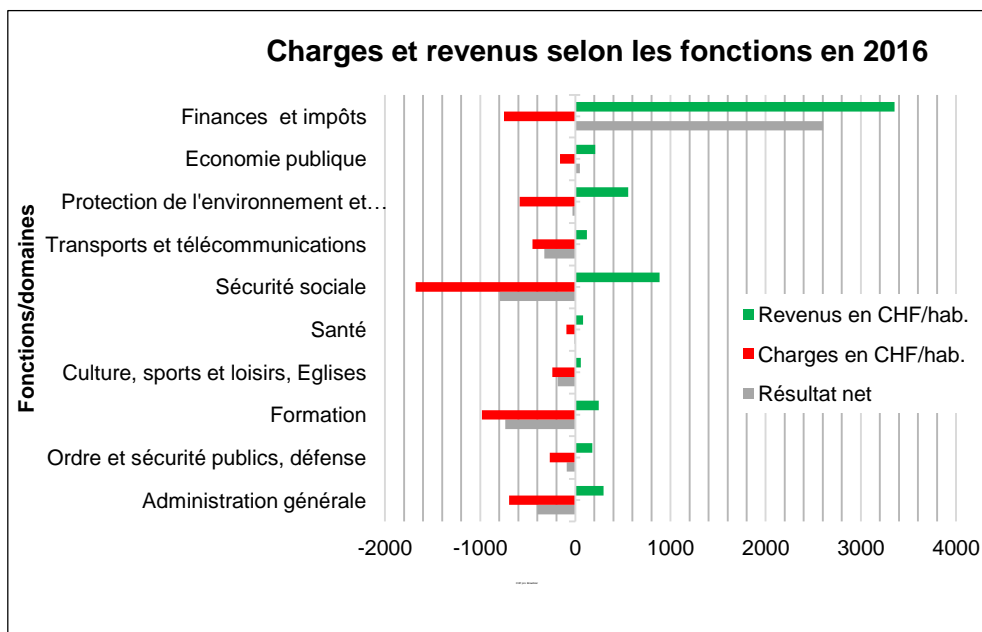
Abstraction faite des dix communes pilotes, le volume des investissements nets est de 549 francs par habitant en 2016, soit à un niveau nettement inférieur à celui de 2015 (621 fr.) et légèrement supérieur à celui de 2014 (524 fr.).



Graphique 5: Compte des investissements en francs par habitant

### 3.4 Compte de résultats selon les fonctions

Le graphique ci-dessous met en regard les charges et les revenus de chaque domaine, en francs par habitant:



Graphique 6: Compte de résultats selon la classification fonctionnelle en francs par habitant

Comme par le passé, c'est la sécurité sociale<sup>6</sup> qui occasionne le plus de charges: 1677 francs par habitant en 2016. En chiffres nets, les plus gros postes dans ce domaine sont les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi que l'aide matérielle.

<sup>6</sup> Appelé «prévoyance sociale» jusqu'en 2015.

La sécurité sociale est suivie de la formation, qui coûte 981 francs par habitant. A cet égard, ce sont les coûts d'exploitation et d'infrastructure scolaires, avec les bâtiments scolaires, qui pèsent le plus de poids.

Dans ces deux domaines, les charges par habitant calculées sans les données des communes pilotes sont à la hausse par rapport à 2015 puisqu'elles se montent respectivement à 1599 francs contre 1533 francs et à 919 francs contre 882 francs.

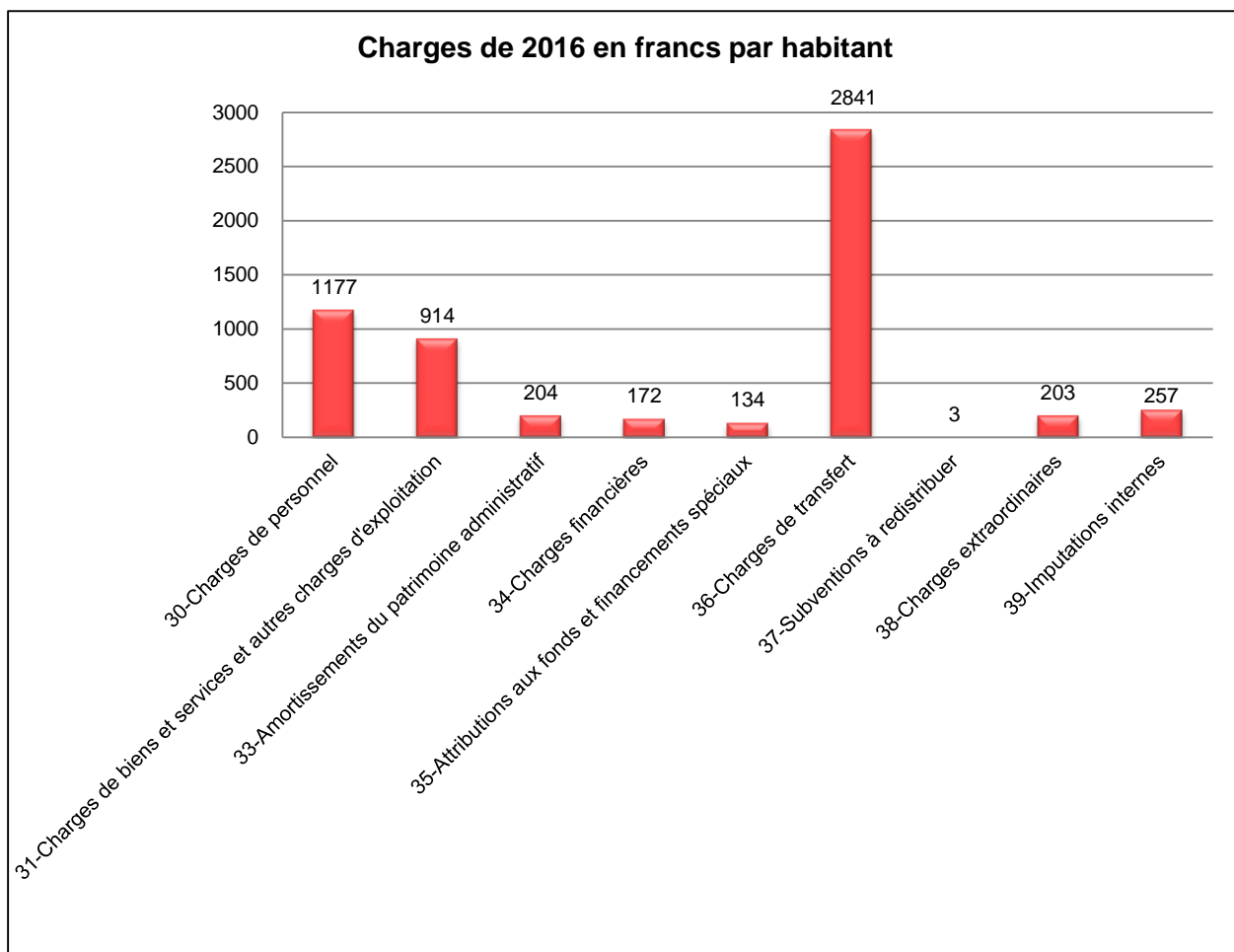
Le domaine des finances et des impôts, où est aussi comptabilisée la péréquation financière, génère 56 % des revenus ou 3355 francs par habitant. Sans les communes pilotes, la proportion passe à 57 %, contre 58 % en 2015.

<b>Comptes annuels de 2016</b>		
	Charges en	Revenus en
	CHF/hab.	CHF/hab.
<b>0</b>	Administration générale	295
	Charges nettes	400
<b>1</b>	Ordre et sécurité publics, défense	178
	Charges nettes	89
<b>2</b>	Formation	245
	Charges nettes	736
<b>3</b>	Culture, sports et loisirs, Eglises	57
	Charges nettes	186
<b>4</b>	Santé	82
	Charges nettes	11
<b>5</b>	Sécurité sociale	884
	Charges nettes	793
<b>6</b>	Transports et télécommunications	122
	Charges nettes	327
<b>7</b>	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	557
	Charges nettes	30
<b>8</b>	Economie publique	207
	Revenus nets	46
<b>9</b>	Finances et impôts	3355
	Revenus nets	2603

Tableau 3: Charges et revenus selon la classification fonctionnelle du compte de résultats en francs par habitant

### 3.5 Compte de résultats selon les groupes de matières

Le graphique ci-dessous met en regard les charges et les revenus de chaque groupe de matières, en francs par habitant:

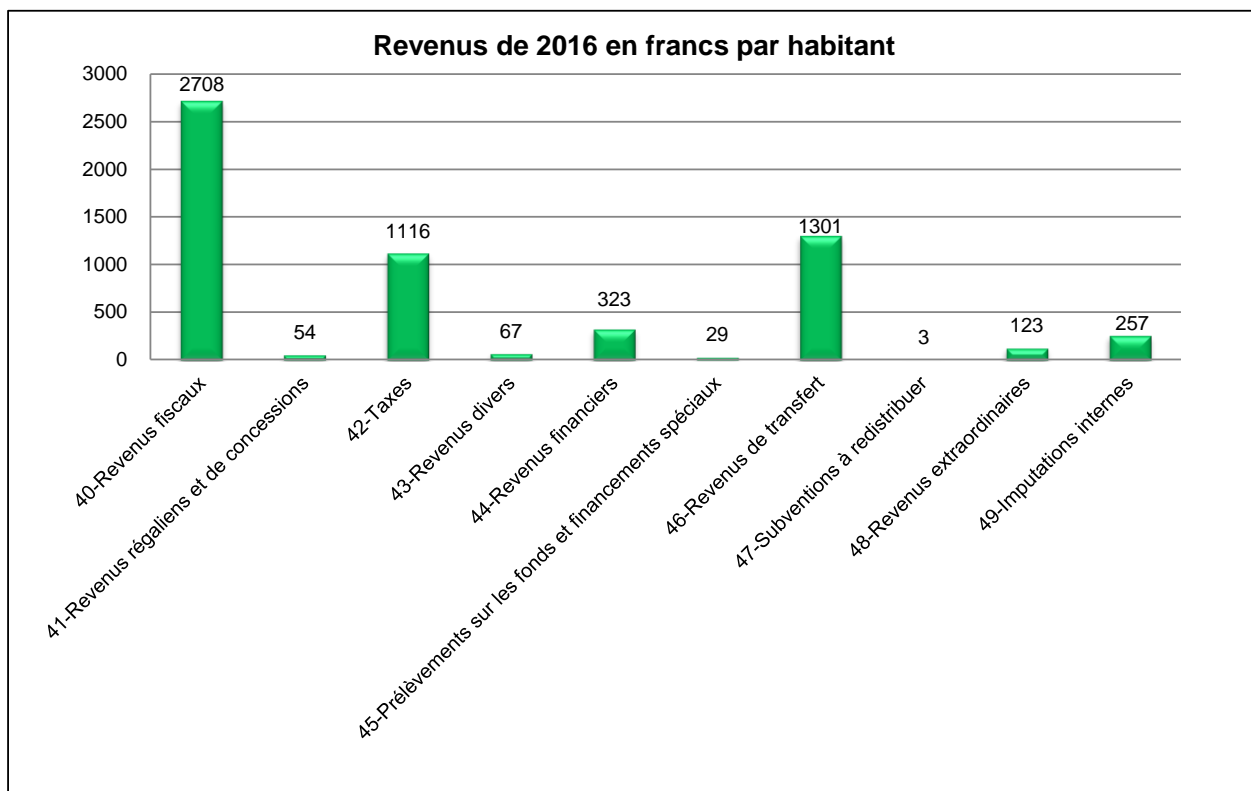


Graphique 7: Charges selon les groupes de matières du compte de résultats en francs par habitant

Le principal poste de charges est celui des transferts, qui se montent à 2841 francs par habitant, soit 48 % de l'ensemble des charges. Il inclut en particulier les subventions en faveur de collectivités publiques et de tiers ainsi que les dédommagements à des collectivités publiques (dont les paiements en faveur de la péréquation financière et de la compensation des charges). Les charges de personnel occupent le deuxième rang (20 %). Elles sont suivies des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (15 %).

Le MCH2 différencie davantage les groupes de matières servant à la comptabilisation des amortissements et des rectifications des patrimoines financier et administratif. Au total, 283 francs par habitant ont été comptabilisés à ce titre en 2016. En excluant les communes pilotes, on constate que les amortissements par habitant sont de 232 francs en 2016, de 668 francs<sup>7</sup> en 2015, de 528 francs en 2014 et de 479 francs en 2013. L'année de l'introduction du MCH2, les montants sont très faibles en raison des nouvelles prescriptions régissant les amortissements.

<sup>7</sup> La forte hausse des amortissements enregistrée les années précédant le passage au MCH2 tient au fait que les communes ont exploité la possibilité qu'offrait le MCH1 de procéder à des «dépréciations complémentaires».



Graphique 8: Revenus selon les groupes de matières du compte de résultats en francs par habitant

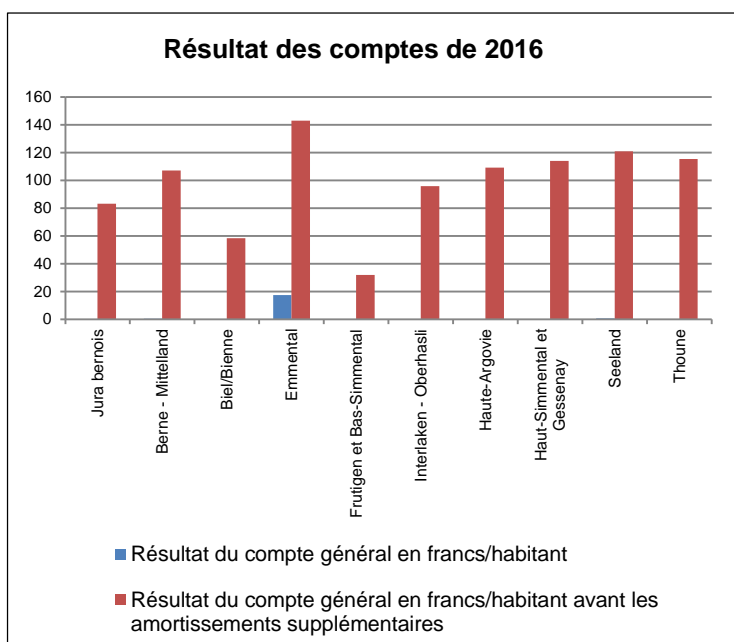
Une part prépondérante des revenus (45 %) provient des impôts, qui se montent en moyenne à 2708 francs par habitant. Au deuxième rang figurent les revenus de transfert (22 %) qui englobent notamment les dédommagements de collectivités publiques ainsi que la péréquation financière et la compensation des charges. Ils sont suivis des taxes (19 %), soit en particulier des émoluments perçus pour l'eau, les eaux usées, les déchets et l'électricité.

## 4 Comparaisons interrégionales et intercantionales

### 4.1 Evaluations au niveau des arrondissements administratifs

Les cinq régions bernoises se subdivisent en dix arrondissements administratifs. Les écarts existant entre ceux-ci font l'objet du présent chapitre.

La valeur sur laquelle se fondent les graphiques ci-après est la **médiane**. Ceux-ci présentent soit un indicateur, soit deux indicateurs complémentaires. Dans le second cas, il se peut que deux échelles différentes soient utilisées et expressément indiquées.

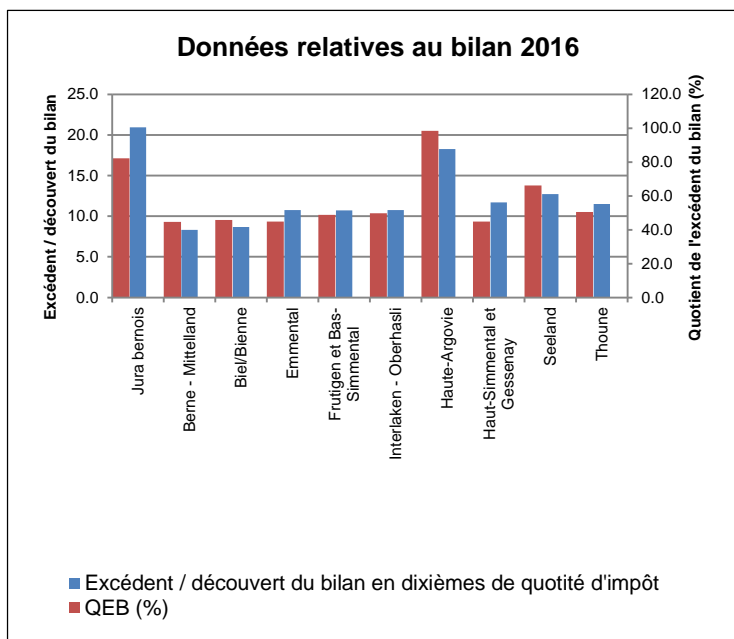


Après comptabilisation des amortissements supplémentaires inhérents au système, les comptes sont souvent équilibrés. La valeur est élevée dans l'**Emmental** (colonne bleue) où les comptes excédentaires sont particulièrement fréquents.

Le résultat avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires confirme la tendance particulièrement marquée dans l'Emmental.

La valeur est particulièrement faible dans l'arrondissement de Frutigen et du Bas-Simmental.

Graphique 9: Comparaison du résultat des comptes

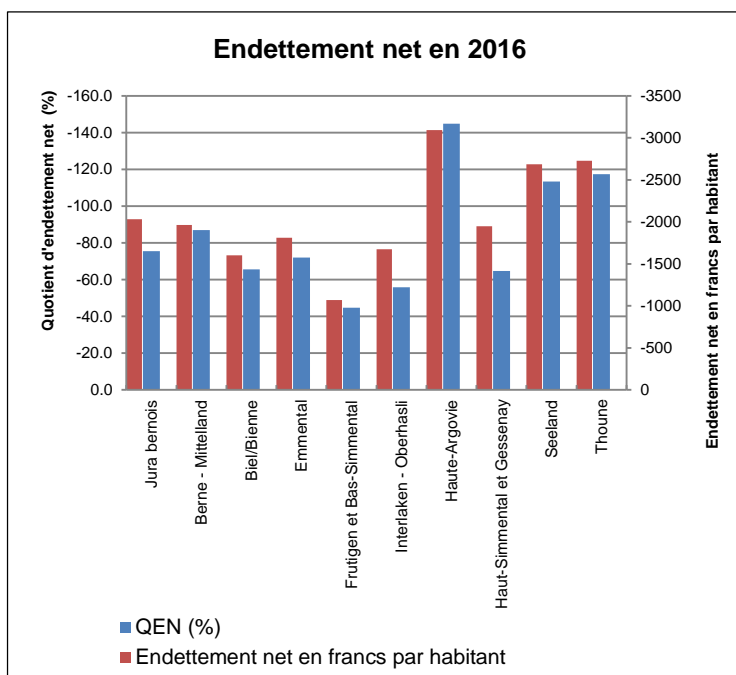


Le graphique renseigne à la fois sur le caractère excédentaire ou déficitaire du bilan en dixièmes de quotité d'impôt et sur le quotient de l'excédent du bilan (QEB) en pour-cent.

D'une manière générale, on constate une corrélation positive entre ces deux valeurs.

Les valeurs sont élevées dans le **Jura bernois** et en **Haute-Argovie** (comme précédemment s'agissant de la «fortune nette» dans l'acception de ce terme selon le MCH1).

Graphique 10: Comparaison de données relatives au bilan



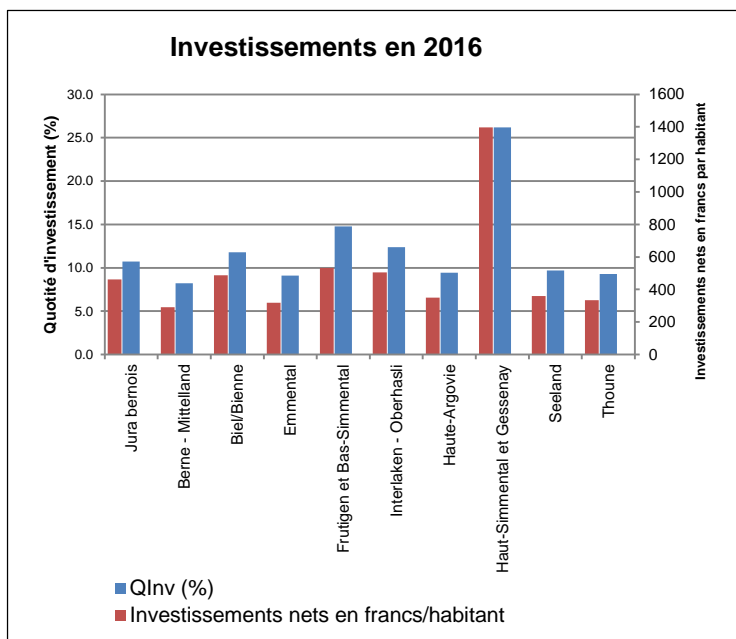
Graphique 11: Comparaison de l'endettement net

S'agissant de l'endettement net, la comparaison porte sur deux indicateurs aux échelles différentes: le quotient d'endettement net (QEN) et l'endettement net en francs par habitant (E/H).

Les valeurs sont négatives sur les deux échelles, ce qui signifie que les communes bernoises tendent à disposer d'une fortune nette.

Là encore, les données corrèlent positivement entre elles.

Les communes de **Haute-Argovie** peuvent se prévaloir de la fortune nette la plus élevée, et celles de **Frutigen** et du **Bas-Simmental**, de la plus faible. Il n'en reste pas moins que les indicateurs attestent d'une fortune nette sur l'ensemble du territoire cantonal.



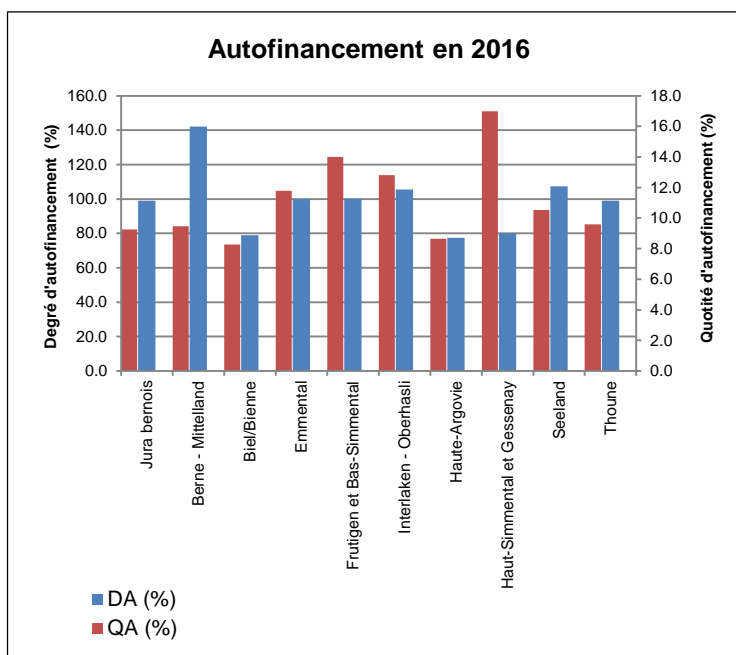
Graphique 12: Comparaison du volume des investissements

Les deux indicateurs renseignant sur le volume des investissements sont la quotité d'investissement (QInv) et les investissements nets en francs par habitant. Il existe là encore une corrélation positive entre eux.

Comme les années précédentes, les valeurs les plus élevées se concentrent très nettement dans l'arrondissement du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**.

A l'inverse, c'est dans l'arrondissement de **Berne - Mittelland** que les valeurs sont le plus faibles.



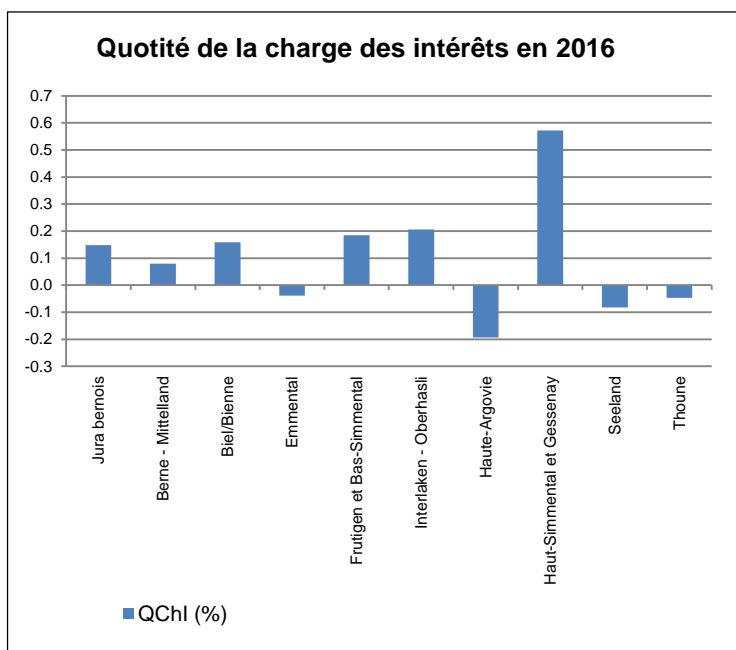


Graphique 13: Comparaison de l'autofinancement

La corrélation est moins marquée s'agissant du degré d'autofinancement (DA) et de la quotité d'autofinancement (QA).

A noter que le DA le plus élevé est enregistré dans l'arrondissement de **Berne – Mittelland** (dès lors que les investissements nets y sont faibles), d'où la nettement plus faible corrélation avec le QA.

A l'inverse, le QA le plus élevé concerne les communes de l'arrondissement du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**, là aussi avec une moindre corrélation entre les deux indicateurs. Le DA y est faible en raison de l'important volume d'investissement.

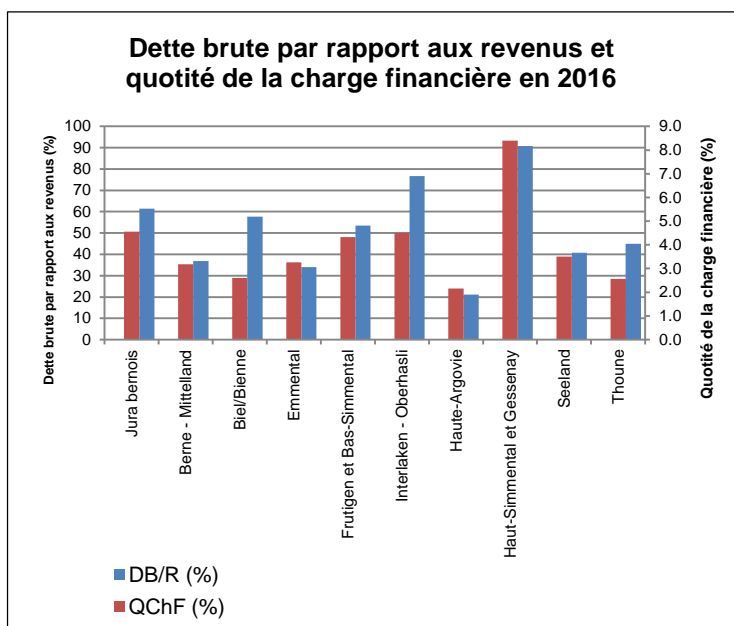


Graphique 14: Comparaison de la quotité de la charge des intérêts

La médiane de la quotité de la charge des intérêts (QChI) sur l'ensemble du canton est de 0,0.

La médiane est négative dans quatre arrondissements: **Emmental**, **Haute-Argovie**, **Seeland** et **Thoune**. Les revenus nets des intérêts y sont tendanciellement élevés.

Les charges d'intérêts nettes sont particulièrement lourdes dans l'arrondissement du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**.



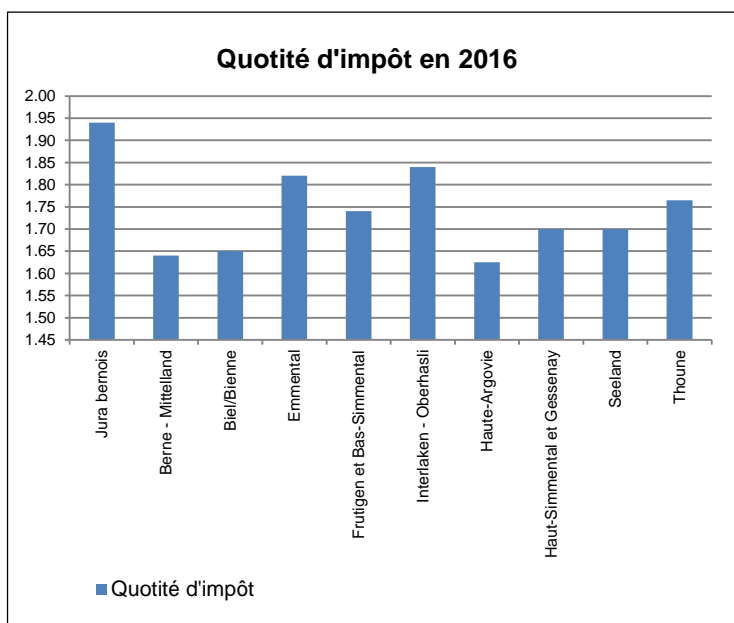
Graphique 15: Comparaison de la dette brute par rapport aux revenus (DB/R) et de la quotité de la charge financière

La dette brute par rapport aux revenus (DB/R) et la quotité de la charge financière (QChF) corréleront elles aussi, mais dans une moindre mesure.

C'est en **Haute-Argovie** que la dette brute par rapport aux revenus et la quotité de la charge financière atteignent le niveau le plus bas.

L'inverse se produit dans l'arrondissement du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**.

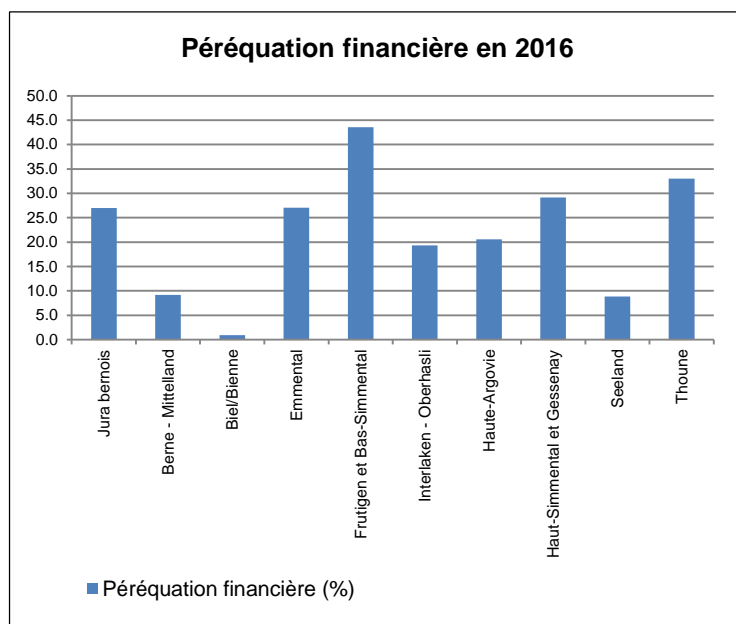
A l'échelle cantonale, les valeurs de la dette brute par rapport aux revenus sont bonnes. La médiane n'excède 100 % dans aucun arrondissement.



Graphique 16: Comparaison de la quotité d'impôt

La quotité d'impôt reste stable au fil des ans.

Les communes du **Jura bernois** ont les quotités d'impôt les plus élevées, et celles de la **Haute-Argovie**, les plus faibles.



Graphique 17: Comparaison de la péréquation financière

Les 19 communes de l'arrondissement de **Biel/Bienne** sont celles qui reçoivent le moins de soutien au titre de la péréquation financière et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes, en pour-cent des recettes fiscales ordinaires.

Les 13 communes de l'arrondissement de **Frutigen** et du **Bas-Simmental** sont dans la situation inverse.

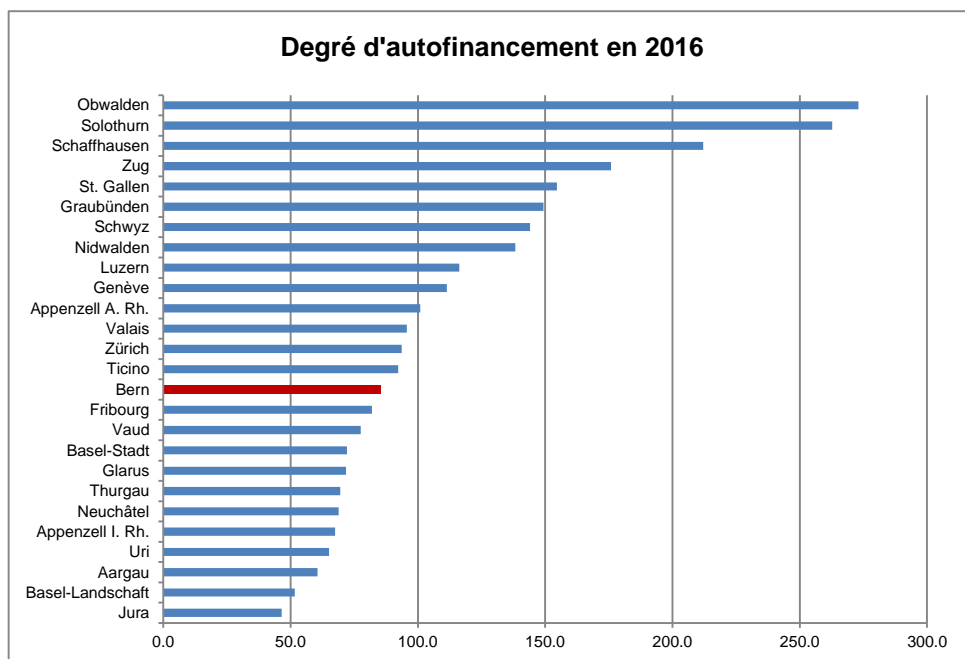
## 4.2 Comparaisons intercantionales

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSCF) procède chaque année au relevé des valeurs de tendance centrale pour **sept indicateurs financiers (degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus, quotité d'investissement et endettement net par habitant)** auprès des communes de tous les cantons.

La comparaison la plus récente porte sur 2016 et a été publiée en mars 2018<sup>8</sup>. Les cantons d'Argovie, d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Glaris, de Nidwald, d'Obwald, de Soleure, d'Uri et de Zoug avaient déjà introduit à cette date le MCH2 dans l'ensemble de leur communes<sup>9</sup>. Les indicateurs calculés sur la base du MCH2 ne sont que partiellement comparables à ceux des années précédant le passage au nouveau modèle et la circonspection est de mise.

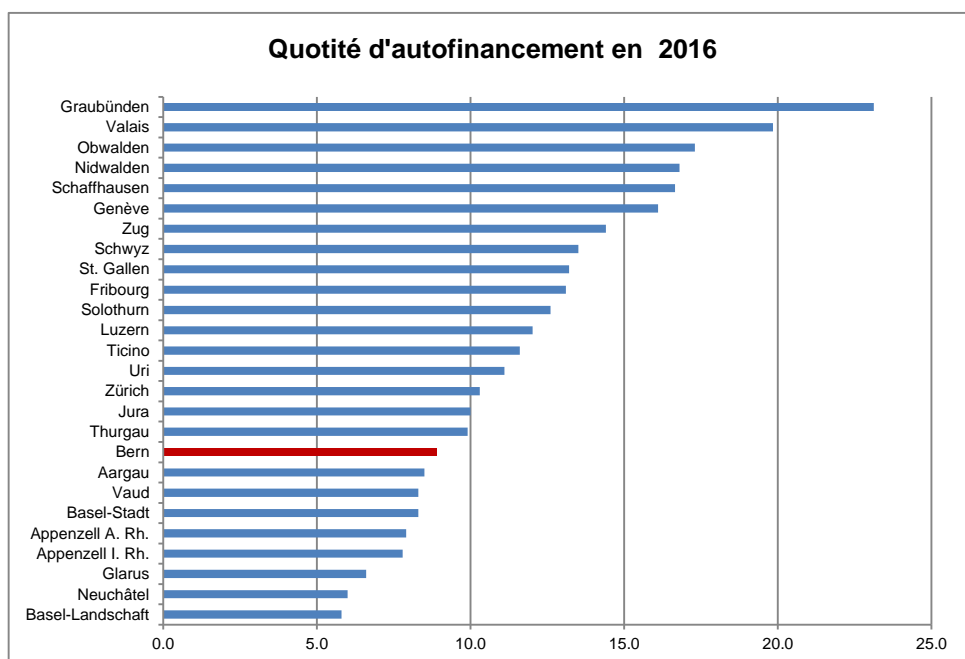
<sup>8</sup> Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info 31 / 23.03.2018, [www.kkag-cacsfc.ch](http://www.kkag-cacsfc.ch).

<sup>9</sup> [http://www.srs-cspcp.ch/sites/default/files/pages/srs-cspcp\\_zusammenstellung\\_einfuehrung\\_hrm2\\_nach\\_kantonen\\_2017-12.pdf](http://www.srs-cspcp.ch/sites/default/files/pages/srs-cspcp_zusammenstellung_einfuehrung_hrm2_nach_kantonen_2017-12.pdf)



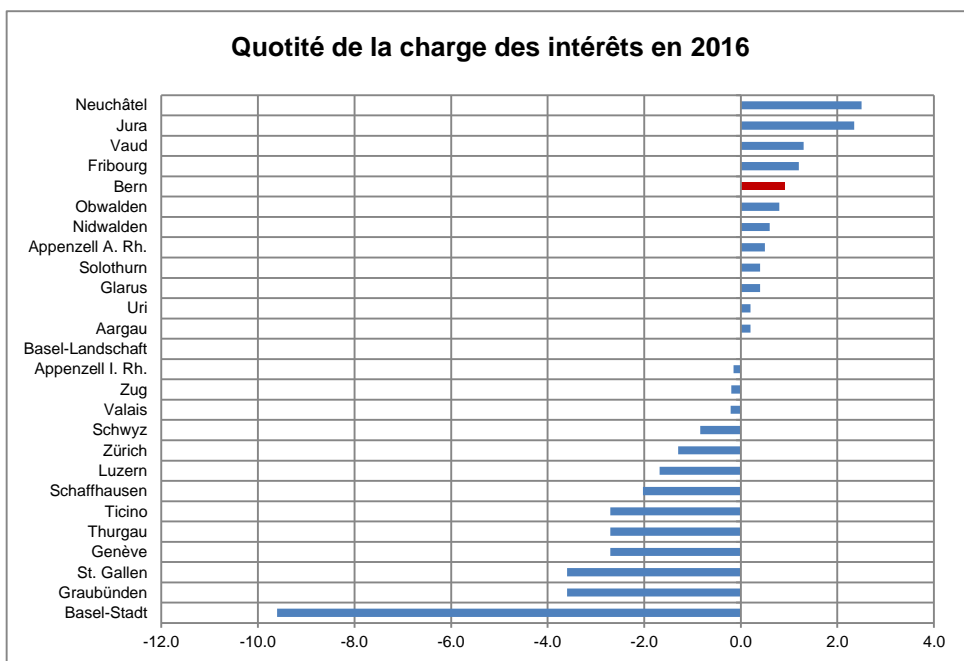
Graphique 18: Comparaison du degré d'autofinancement

**Degré d'autofinancement:** La moyenne est de 85,2 % dans le canton de Berne, soit en deçà du seuil de 100 %. En cela, les communes bernoises ne se distinguent pas particulièrement de celles de nombreux autres cantons. Selon les valeurs indicatives de la CACSFC, le canton de Berne représente un cas normal, même si un degré d'autofinancement de 100 % serait en soi souhaitable.



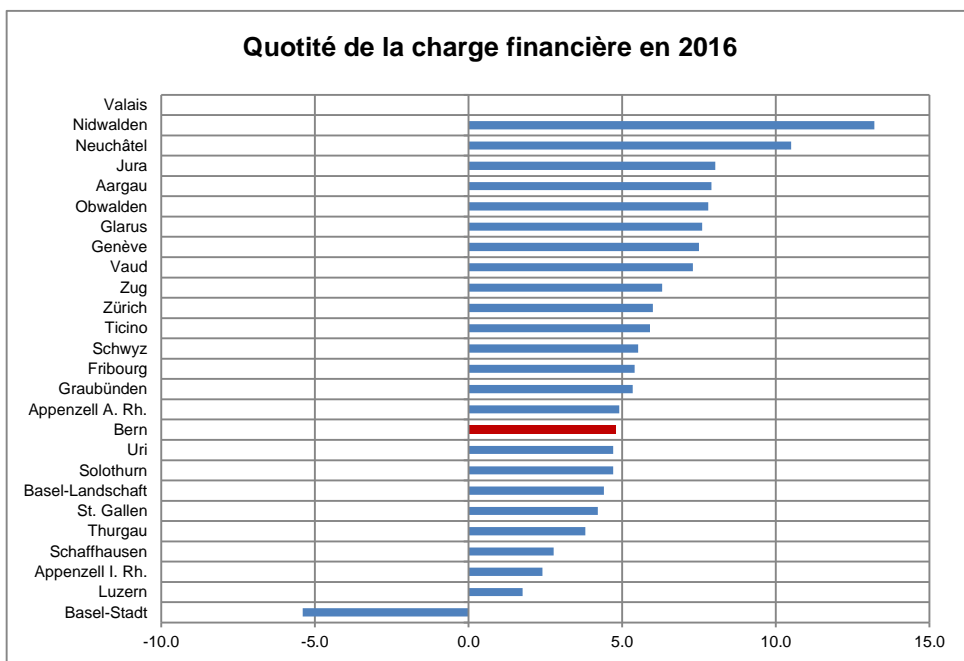
Graphique 19: Comparaison de la quotité d'autofinancement

**Quotité d'autofinancement:** La médiane est de 11,4 % à l'échelle intercantonale. Avec une moyenne de 8,9 %, le canton de Berne se situe dans le tiers inférieur. Selon les valeurs indicatives de la CACSFC, les valeurs situées au-dessous de 10 % sont qualifiées de faibles.



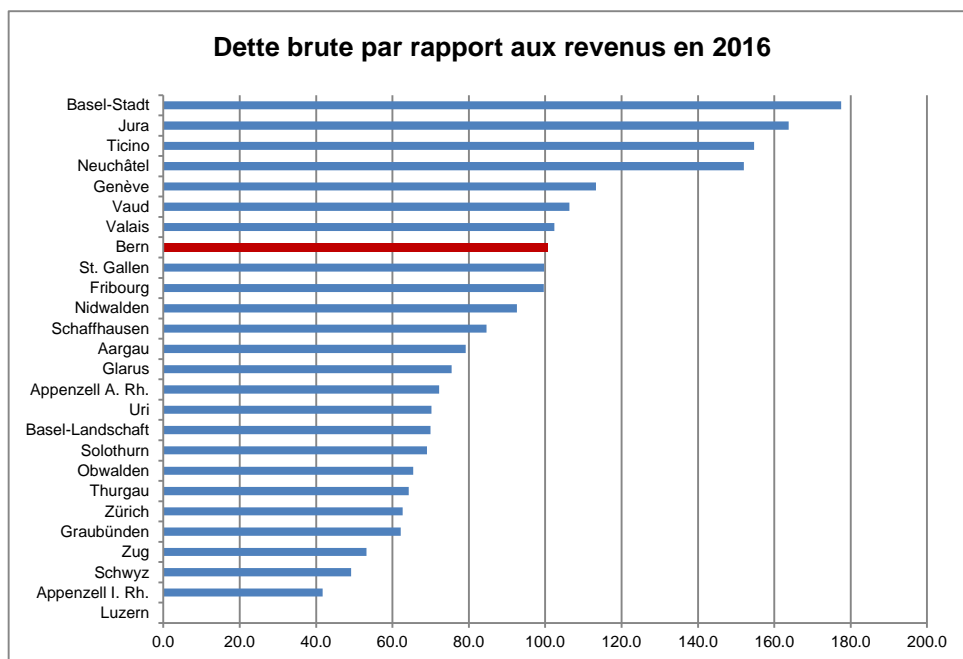
Graphique 20: Comparaison de la quotité de la charge des intérêts

**Quotité de la charge des intérêts:** La moyenne des communes bernoises se situe à 0,9 % et n'est inférieure qu'à celle de quatre cantons. La médiane des moyennes cantonales est de - 0,1 %. La CACSFC considère comme bonnes toutes les moyennes inférieures à 4 %.



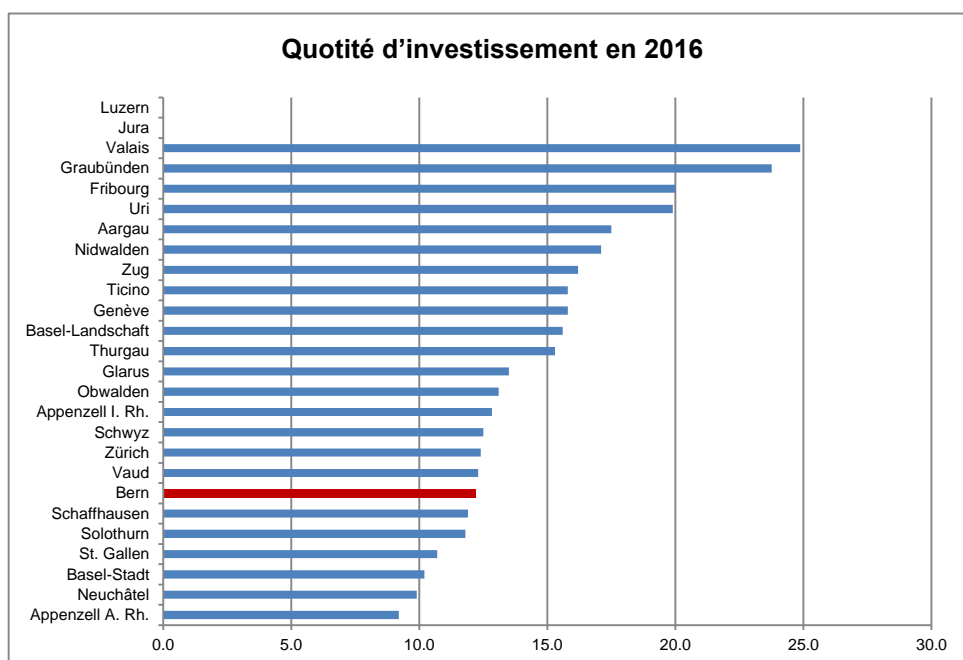
Graphique 21: Comparaison de la quotité de la charge financière

**Quotité de la charge financière:** Les communes bernoises occupent une position très favorable. Leur moyenne est de 4,8 %, soit en deçà du seuil de 5 %, alors que la médiane des moyennes cantonales est de 5,4 %.



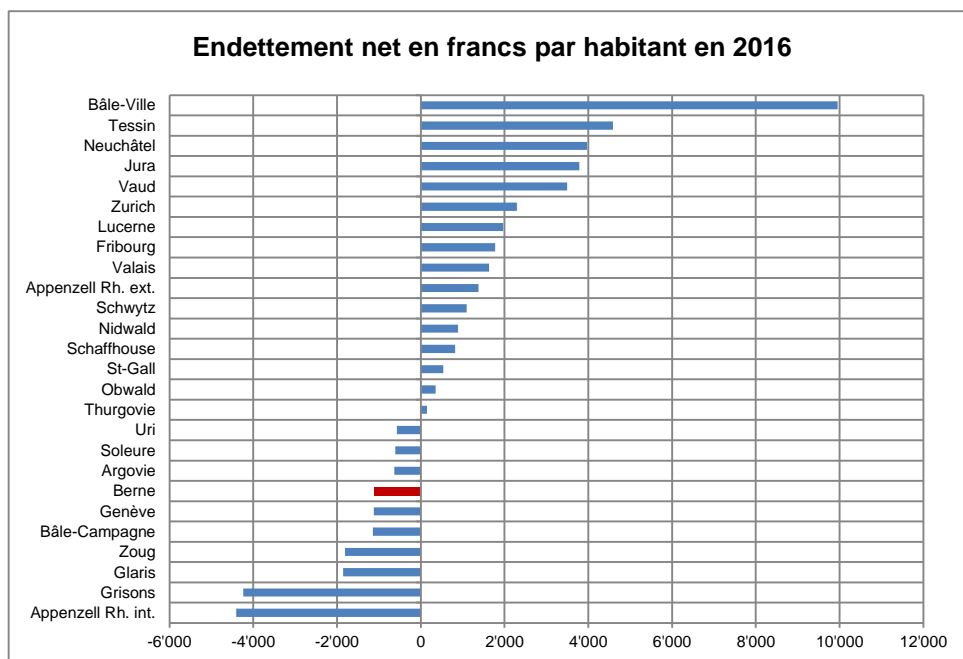
Graphique 21: Comparaison de la dette brute par rapport aux revenus

**Dette brute par rapport aux revenus:** La moyenne des communes bernoises se situe à 100,6 %, dans le moins bon tiers. Force est de relever toutefois que les valeurs de quelques communes seulement influencent fortement la moyenne à la hausse. Sans les villes de Berne et de Bienne en effet, celle-ci serait de 57,8 %. La valeur du canton moyen est de 77,4 %. Les valeurs n’excédant pas 100 % sont qualifiées de bonnes par la CACSFC.



Graphique 22: Comparaison de la quotité d'investissement

**Quotité d'investissement:** La médiane intercantonale des quotités d'investissement est de 13,3 %. Avec une valeur de 12,2 %, les communes bernoises investissent dans une proportion modérée (selon les valeurs indicatives de la CACSFC); elles se situent toutefois dans le tiers inférieur en comparaison intercantonale.



Graphique 23: Comparaison de l'endettement net en francs par habitant

**Endettement net en francs par habitant:** Les communes bernoises disposent d'une fortune nette de 1099 francs par habitant. Dans d'autres cantons, les communes ont avant tout des dettes nettes, de sorte que le canton de Berne occupe un bon rang.

## 5 Indicateurs

Les indicateurs qui ont été calculés sont présentés ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

Les 352 communes du canton de Berne ont, pour la première fois en 2016, toutes appliqué le modèle comptable harmonisé 2 que dix communes pilotes avaient introduit de manière anticipée en 2014 déjà. Les données de ces dernières n'ont pas été prises en considération dans les comparaisons établies par le présent rapport. Le cas échéant, les tableaux de données comportent la mention «s.c.p.», signifiant «sans les communes pilotes».

Le rapport présente 14 indicateurs et trois valeurs-repère par commune. Dans le canton de Berne, les communes sont tenues de calculer douze indicateurs financiers harmonisés dont onze sont représentés sous forme de carte ci-après:

- Quotient d'endettement net (QEN)
- Degré d'autofinancement (DA)
- Quotité de la charge des intérêts (QChI)
- Dette brute par rapport aux revenus (DB/R)
- Quotité d'investissement (QInv)
- Quotité de la charge financière (QChF)
- Endettement net en francs par habitant (E/H)
- Quotité d'autofinancement (QA)
- Quotité de la charge des intérêts nets (QChIN)
- Capitaux propres déterminants par habitant (CPD/H)
- Quotient de l'excédent du bilan (QEB)

Tous les indicateurs précités – à l'exception du quotient de l'excédent du bilan – sont calculés pour le compte global. Le canton de Berne prévoit par ailleurs deux indicateurs pour le compte général: le degré d'autofinancement et le quotient de l'excédent du bilan.

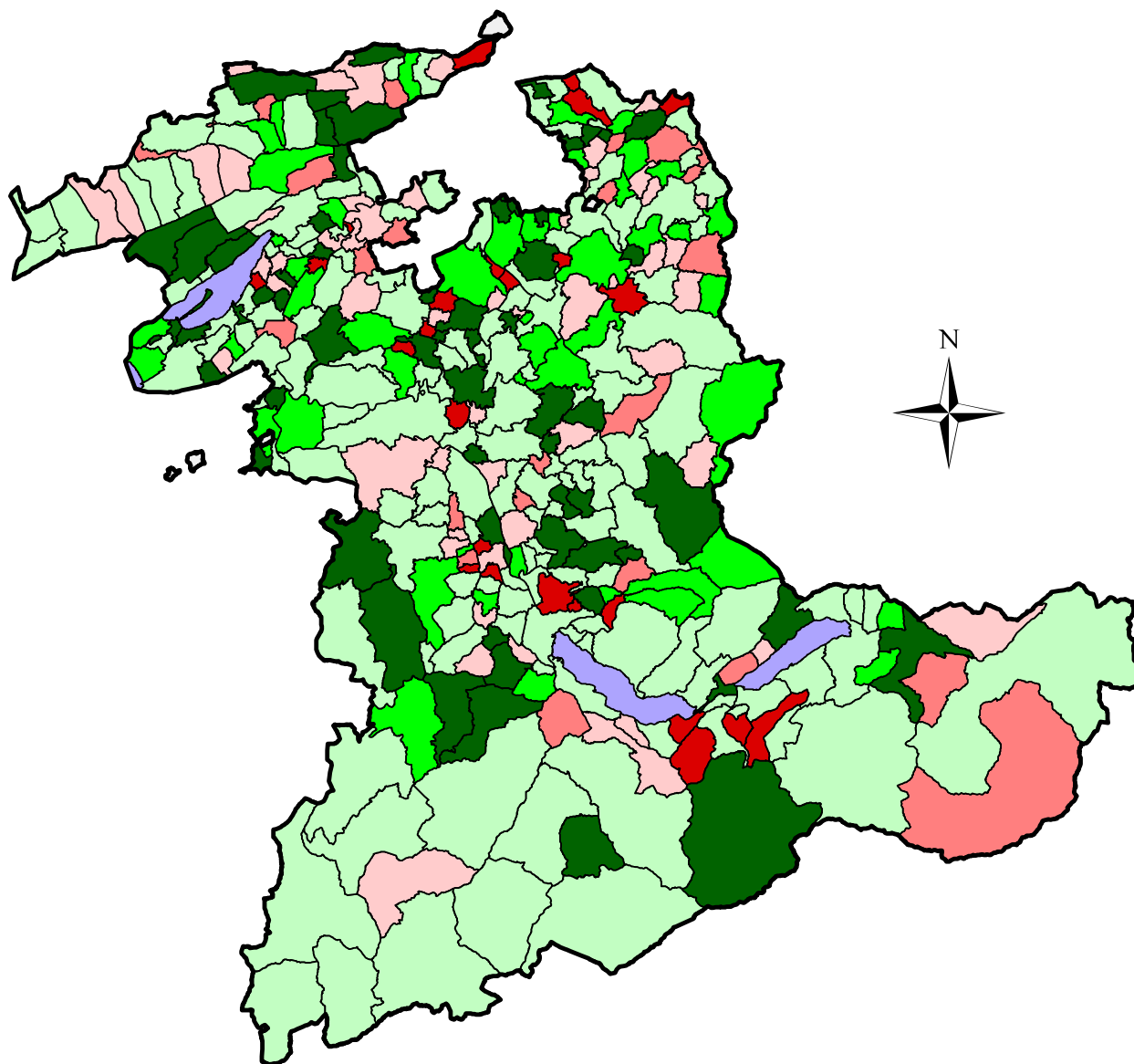
Le degré d'autofinancement du compte général ne peut pas être calculé à partir des données qui sont à la base du présent rapport, raison pour laquelle il a pour l'instant été laissé de côté.

L'OACOT n'a pas encore défini de valeurs de référence pour les indicateurs. Les échelles utilisées, le cas échéant, sont fournies à titre d'information et ne sont nullement contraignantes. Elles correspondent pour certaines aux valeurs indicatives appliquées par la CACSFC ou reprennent celles du MCH1. Les remarques en précisent systématiquement la provenance.



Karte 1 / Carte 1

## Ergebnis Allgemeiner Haushalt in Franken je Einwohner 2016 Résultat du compte général en francs par habitant en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 0  
- Mittelwert/Moyenne: 35

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Ergebnis Allgemeiner Haushalt Résultat du compte général	
Überschuss Excédent de revenus	Defizit Excédent de charges
0 - 100	0 - 100
100 - 200	100 - 200
> 200	> 200

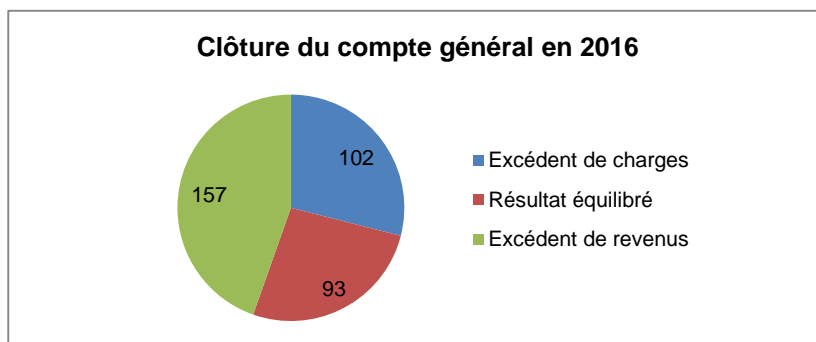
## 5.1 Résultat du compte général en francs par habitant en 2016

### Présentation

Le résultat du compte général est indiqué en francs par habitant. La focalisation sur le compte général sert à mettre en évidence les valeurs au moment de la clôture du compte «financé par les impôts», sans les financements spéciaux alimentés par des émoluments. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

### Commentaire

- En 2016, 157 communes enregistrent un excédent de revenus et 102, un excédent de charges. Les 93 autres ont un résultat équilibré.



### Valeurs de tendance centrale

- En raison du nombre élevé de résultats équilibrés, la médiane se situe à 0.
- Les comptes communaux génèrent en moyenne un excédent de revenus par habitant de 35 francs.

	2016
Médiane	0
Moyenne	35

### Remarques

- Le résultat du compte général en francs par habitant est un indicateur qui a changé avec l'introduction du MCH2. Sous le régime du MCH1, il était calculé en dixièmes de quotité d'impôt et contenait une précision sur les «dépréciations complémentaires».

### Formule de calcul

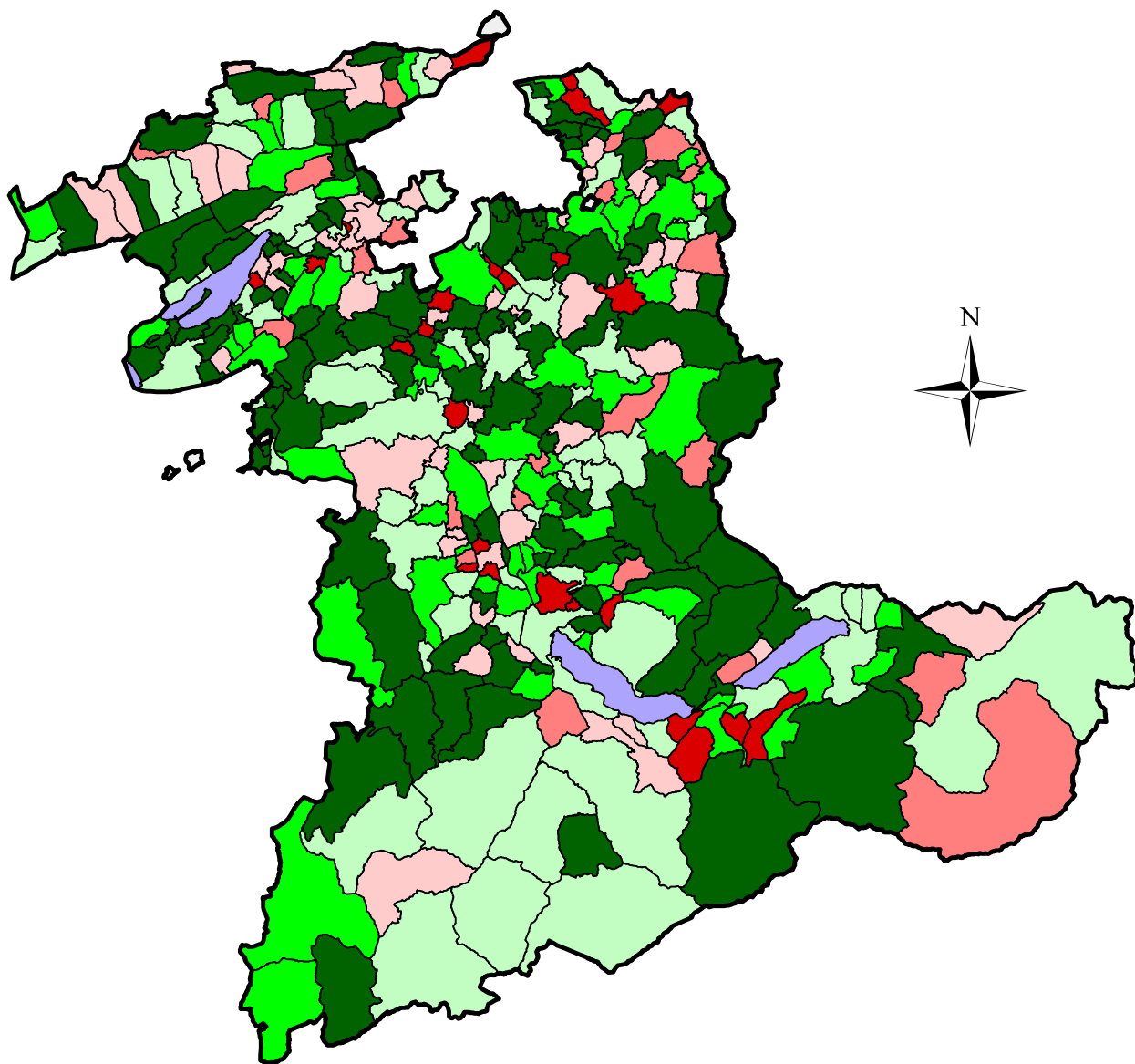
	Résultat du compte général	
	Population résidante moyenne	
Détail	Résultat du compte général <sup>10</sup>	Groupes de matières
	+ Excédent de revenus	9000
	- Excédent de charges	9001

<sup>10</sup> Une commune a clôturé ses comptes de 2016 en utilisant un groupe de matières erroné, ce qui a été corrigé dans les données agrégées.

Karte 2 / Carte 2

**Ergebnis Allgemeiner Haushalt in Franken je Einwohner vor zusätzlichen Abschreibungen 2016**

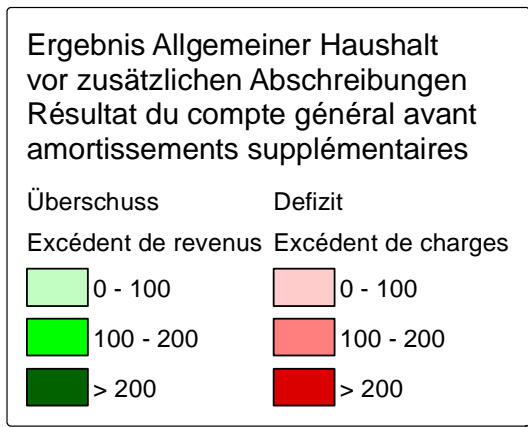
**Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires en 2016**



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 103  
- Mittelwert/Moyenne: 93

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



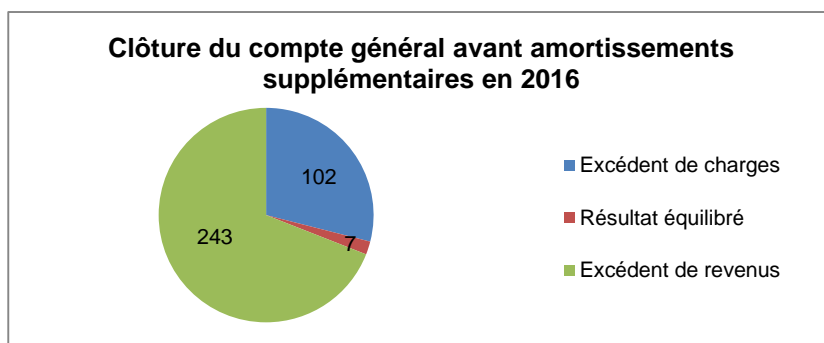
## 5.2 Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires en 2016

### Présentation

Le résultat du compte général est indiqué en francs par habitant, cette fois avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires inhérents au système. Là encore, les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

### Commentaire

- Fin 2016, 102 communes clôturent leurs comptes avec un déficit.
- Sans la comptabilisation d'amortissements supplémentaires, seules 7 communes auraient un résultat équilibré.
- Par ailleurs, les comptes de 243 communes auraient été excédentaires.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane du résultat du compte général avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires est de 103 francs par habitant.
- La moyenne, de 93 francs par habitant, est nettement supérieure lorsqu'on la considère avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires.

	2016
Médiane	103
Moyenne	93

### Remarques

- Le résultat du compte général avant amortissements supplémentaires est un nouvel indicateur. Sous le régime du MCH1, le résultat des comptes était indiqué en dixièmes de quotité d'impôt et contenait une précision sur les «dépréciations complémentaires».

### Formule de calcul

Résultat du compte général – amortissements supplémentaires

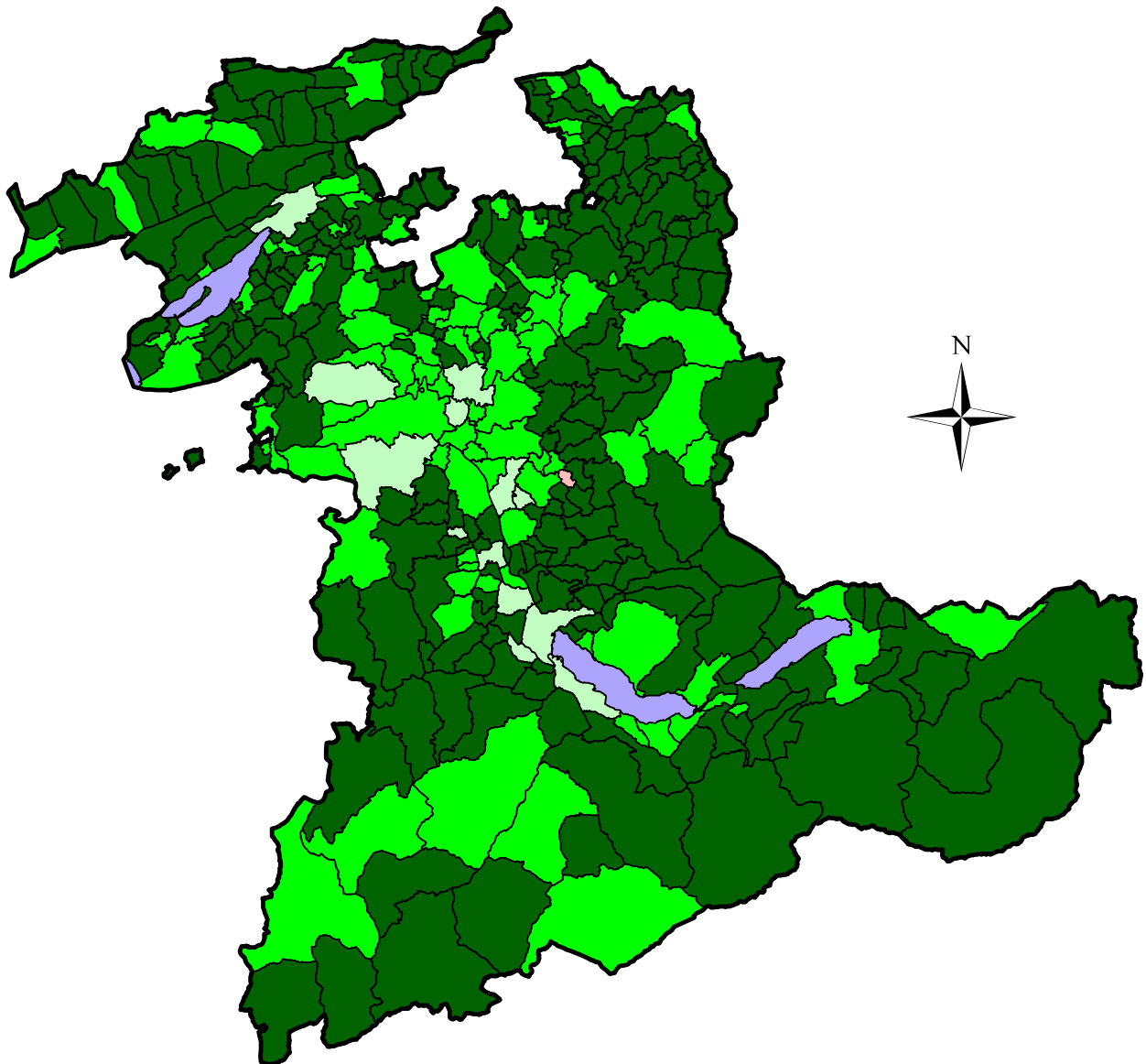
Population résidante moyenne

Détail	Résultat du compte général <sup>11</sup>	Groupes de matières
+ Excédent de revenus		9000
– Excédent de charges		9001
+ Attributions aux réserves de politique financière		3894
– Prélèvements sur les réserves de politique financière		4894

<sup>11</sup> Une commune a clôturé ses comptes de 2016 en utilisant un groupe de matières erroné, ce qui a été corrigé dans les données agrégées.

Karte 3 / Carte 3

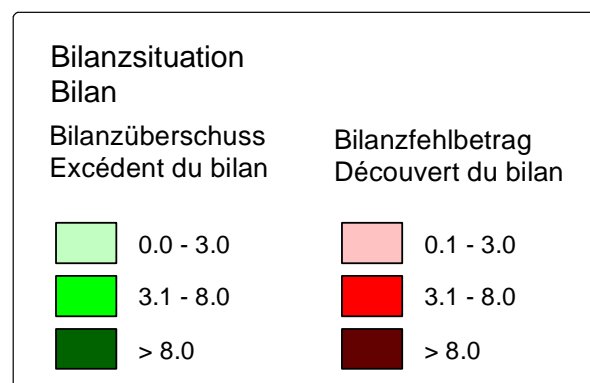
**Bilanzüberschuss / Bilanzfehlbetrag in Steueranlagezehntel 2016**  
**Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2016**



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 12.0  
- Mittelwert/Moyenne: 7.5

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
- Publication avec indication des sources autorisée



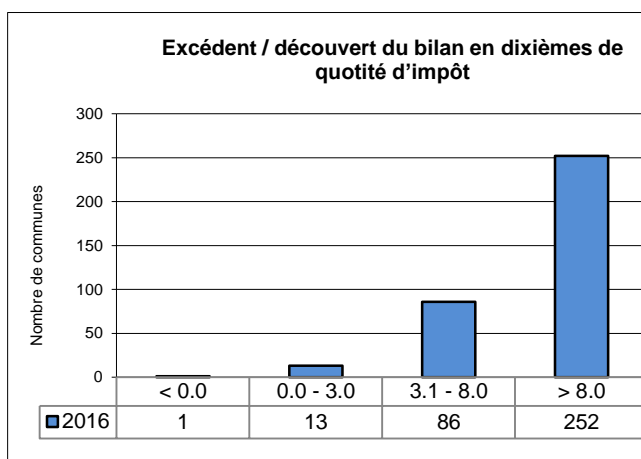
### 5.3 Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2016

#### Présentation

Le montant de l'excédent ou du découvert du bilan est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt, ce qui indique les ressources dont dispose la commune pour couvrir de futurs excédents de charges du compte général. Un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan<sup>12</sup>. Avant de clôturer ses comptes sur un découvert, la commune est tenue de dissoudre ses réserves (groupe de matières 294).

#### Commentaire

- Une seule commune est déficitaire en 2016, avec un découvert minime de 22 202 francs. En 2015 encore, deux communes totalisaient un découvert de 4,7 millions de francs.
- L'excédent du bilan dépasse le seuil très élevé de huit dixièmes de quotité d'impôt dans 252 communes. Cependant, près d'un tiers des communes a accumulé moins de ressources.



#### Valeurs de tendance centrale

- La médiane de l'excédent exprimé en dixièmes de quotité d'impôt, de 12,0, peut être qualifiée de très élevée. Les communes ont, dans l'ensemble, dégagé un excédent en 2016, et cette valeur est à la hausse par rapport à l'exercice précédent.
- La moyenne, de 7,5, progresse elle aussi (cf. remarques) en raison des excédents de revenus réalisés.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane</b>	11,9	12,0	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7	12,8	12,5	11,5	12,1	12,0
<b>Moyenne</b>	6,8	7,1	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2	9,4	8,8	8,0	8,4	7,5

#### Remarques

- Lors de l'introduction du MCH2, la ville de Bienne a dissous certains financements spéciaux dont elle a transféré les soldes dans les capitaux propres. L'augmentation de ceux-ci ne doit donc pas être assimilée à un excédent de revenus. Ce report influence fortement les moyennes de 2015 et 2016. La comparaison entre ces deux exercices sans les communes pilotes et sans la ville de Bienne révèle une augmentation de 8,6 à 8,8.
- L'OACOT n'a pas encore émis de recommandation sur le montant de l'excédent du bilan. L'échelle utilisée, reprise du MCH1, n'est proposée qu'à titre d'information.

<sup>12</sup> Le découvert ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgete un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

**Formule de calcul**

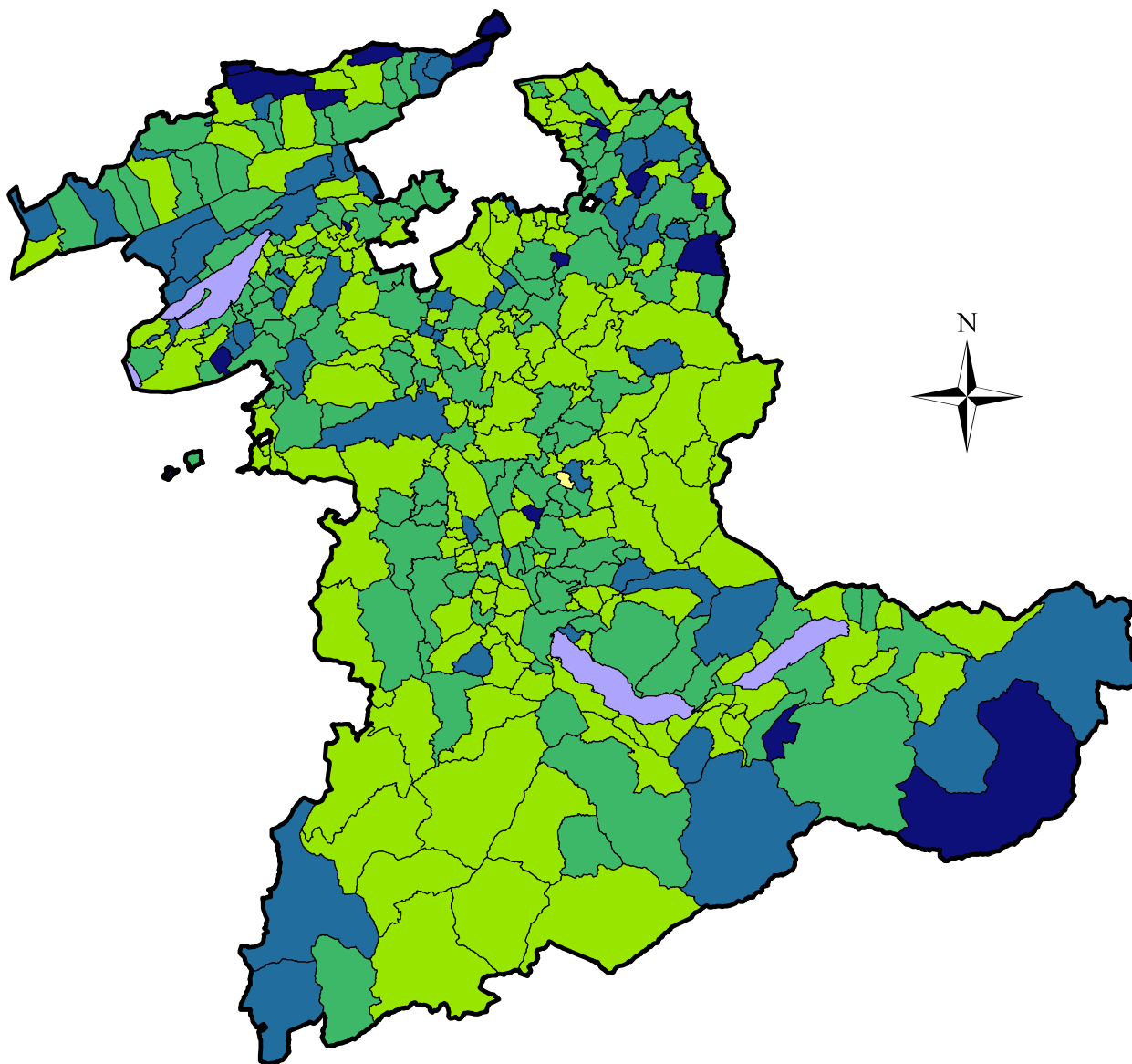
Excédent / découvert du bilan (groupe de matières 299)

---

Dixièmes de quotité d'impôt

Karte 4 / Carte 4

## Massgebliches Eigenkapital pro Einwohner 2016 Capitaux propres déterminants par habitant en 2016

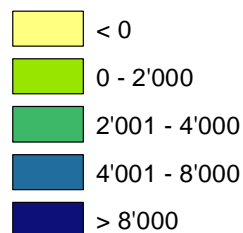


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 2'197  
- Mittelwert/Moyenne: 3'064

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Massgebliches Eigenkapital pro Einwohner  
Capitaux propres déterminants par habitant





## 5.4 Capitaux propres déterminants par habitant en 2016

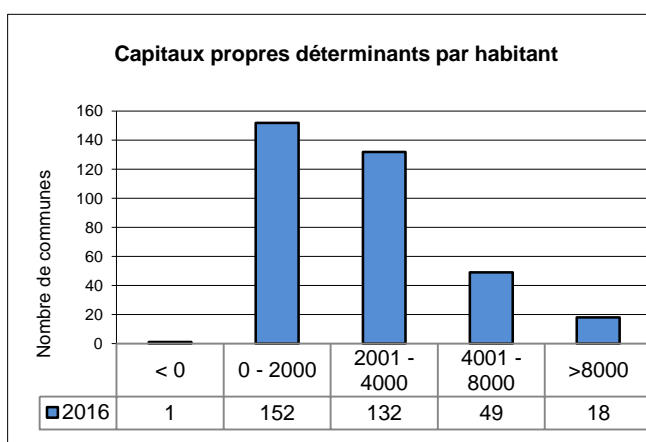
### Présentation

Les capitaux propres déterminants (CPD) sont une donnée comparative servant à la péréquation financière.

### Commentaire

Echelle	< 0	Absence de CPD par habitant
	0 à 2000	CPD par habitant peu importants
	2001 à 4000	CPD par habitant d'importance moyenne
	4001 à 8000	CPD par habitant élevés
	> 8000	CPD par habitant très élevés

- En 2016, une seule commune, déficitaire, ne dispose pas de CPD par habitant.
- Dans la plupart des communes (284), les CPD se situent entre 0 et 4000 francs par habitant.
- Seules 68 communes peuvent se prévaloir de CPD supérieurs à 4000 francs par habitant.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane des CPD par habitant est de 2197 francs en 2016.
- La moyenne se situe à un niveau nettement plus élevé, soit 3064 francs, en raison de quelques valeurs extrêmes dont une valeur maximale de 29 540 francs par habitant.

	2016
Médiane	2197
Moyenne	3064

### Remarques

- Les CPD par habitant sont un indicateur qui n'est calculé que depuis l'introduction du MCH2. L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

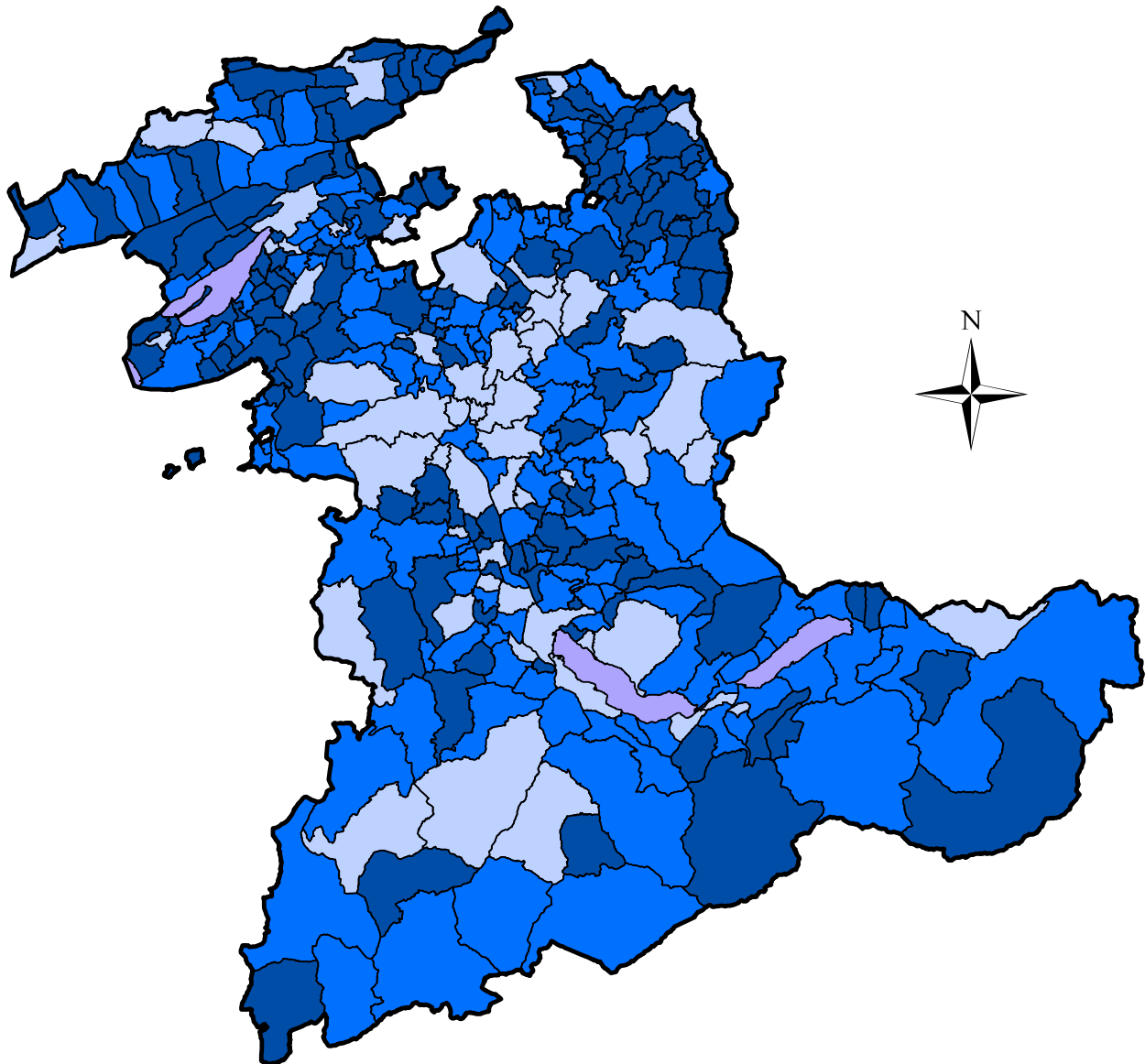
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Capitaux propres déterminants}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

Détail	Capitaux propres déterminants	Groupes de matières
	+ Capitaux propres	29
	- Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	290
	- Alimentation en eau, maintien de la valeur	29301
	- Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	29302

Karte 5 / Carte 5

## Bilanzüberschussquotient 2016 Quotient de l'excédent du bilan en 2016

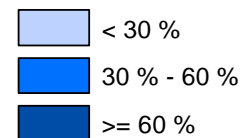


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane (%): 54.8  
- Mittelwert/Moyenne (%): 43.2

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Bilanzüberschussquotient  
Quotient de l'excédent du bilan



## 5.5 Quotient de l'excédent du bilan du compte général en 2016

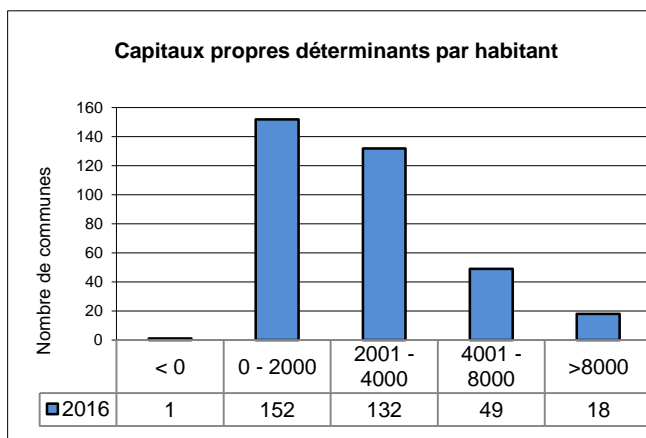
### Présentation

Le quotient de l'excédent du bilan (QEB) est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert du bilan. Lorsque le quotient diminue en deçà du seuil de 30 %, il est possible de dissoudre les réserves constituées dans le groupe de matières 294. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

### Commentaire

Echelle	≥ 60 %	QEB élevé
	30 % à 60 %	QEB moyen
	< 30 %	QEB faible

- En 2016, le quotient de l'excédent du bilan de 54 communes est inférieur à 30 %, ce qui les autorise à dissoudre les réserves constituées le cas échéant au cours des exercices précédents. La valeur est négative dans le cas de la commune déficitaire.
- Le quotient de l'excédent du bilan est de 30 % ou davantage dans 298 communes.
- La somme de l'excédent du bilan (groupe de matières 299) atteint 1,1 milliard de francs en 2016.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane se situe à 54,8 % en 2016. Ainsi, le quotient de l'excédent du bilan atteint environ 55 % ou davantage dans la moitié des communes.
- La moyenne s'établit à un niveau quelque peu inférieur, soit à 43,2 %.

	2016
Médiane (%)	54,8
Moyenne (%)	43,2

### Remarques

- Le quotient de l'excédent du bilan est un indicateur qui n'est calculé que depuis l'introduction du MCH2. L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

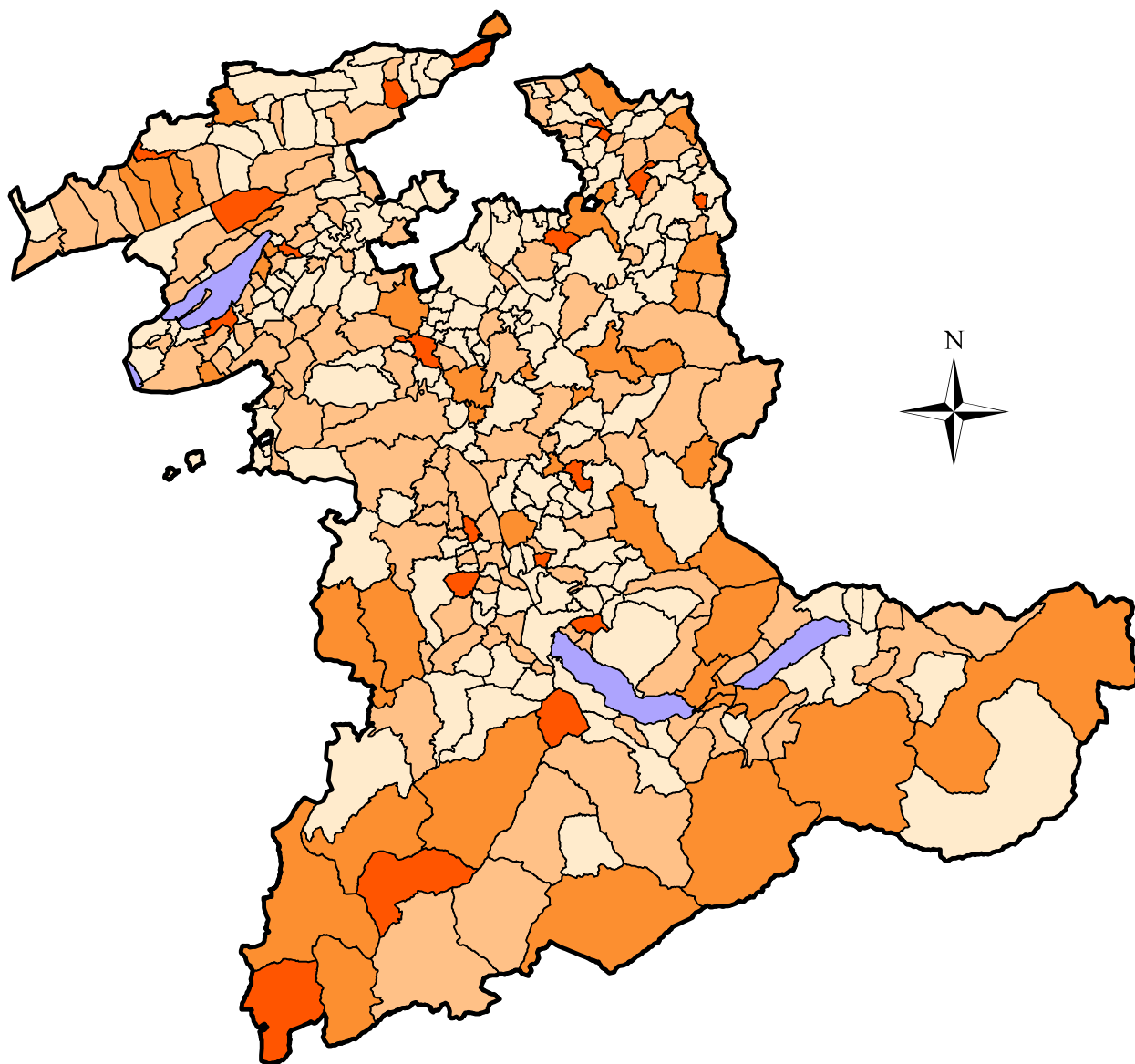
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Excédent / découvert du bilan} \times 100}{\text{Impôts directs des PP et des PM +/- péréquation financière}}$$

Détail		Groupes de matières
	+/- Excédent / découvert du bilan	299
Détail	Impôts directs des PP et des PM +/- péréquation financière	Groupes de matières
	+ Impôts directs, personnes physiques (PP)	400
	+ Impôts directs, personnes morales (PM)	401
	+/- Réduction des disparités	4622/3622
	+ Dotation minimale	4621.5
	+ Indemnité forfaitaire cantonale, compensation des charges de centre	4621.6
	+ Prestation complémentaire géo-topographique	4621.6
	+ Prestation complémentaire socio-démographique	4621.6

Karte 6 / Carte 6

## Investitionsanteil 2016 Quotité d'investissement en 2016



### Durchschnittswerte Kanton Valeurs cantonales de tendance centrale

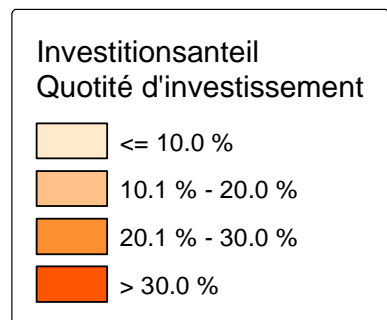
- Median/Médiane: 10.0 %
- Mittelwert/Moyenne: 12.2 %

#### Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

#### Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



## 5.6 Quotité d'investissement en 2016

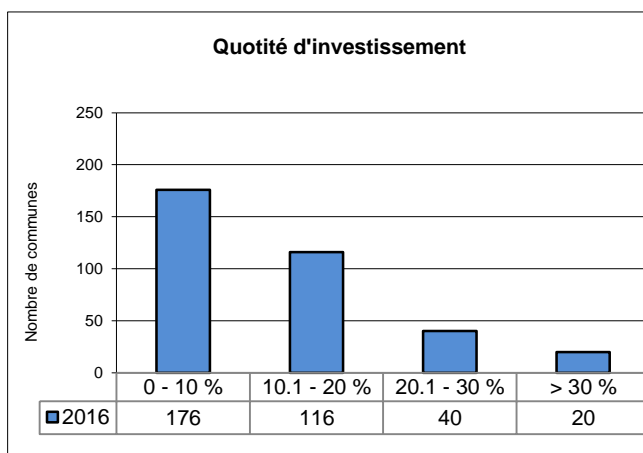
### Présentation

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

### Commentaire

Echelle	≤ 10 %	Activités d'investissement peu importantes
	10,1 % à 20 %	Activités d'investissement d'importance moyenne
	20,1 % à 30 %	Activités d'investissement importantes
	> 30 %	Activités d'investissement très importantes

- En 2016, 176 communes (soit la moitié d'entre elles) ont peu investi, à raison de 10 % au plus.
- Les activités d'investissement sont d'importance moyenne, c'est-à-dire situées entre 10 et 20 %, dans 116 communes.
- Seules 60 communes consentent des investissements importants, voire très importants, soit supérieurs à 20 %.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la quotité d'investissement est de 10,0 % en 2016 (avec ou sans les communes pilotes), ce qui atteste d'investissements assez peu importants. Une baisse est constatée par rapport aux années précédentes; elle n'est qu'en partie due au fait que l'indicateur n'est pas parfaitement comparable à celui qui était calculé sous le MCH1.
- La moyenne, de 12,2 %, est elle aussi inférieure aux valeurs des années précédentes.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane (%)</b>	10,9	10,7	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5	11,5	11,1	11,4	10,0	10,0
<b>Moyenne (%)</b>	11,7	11,2	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1	16,5	13,6	14,9	12,4	12,2

### Remarques

- L'échelle est nullement contraignante, mais correspond aux valeurs indicatives appliquées sous le régime du MCH1 et à celles de la CACSFC.

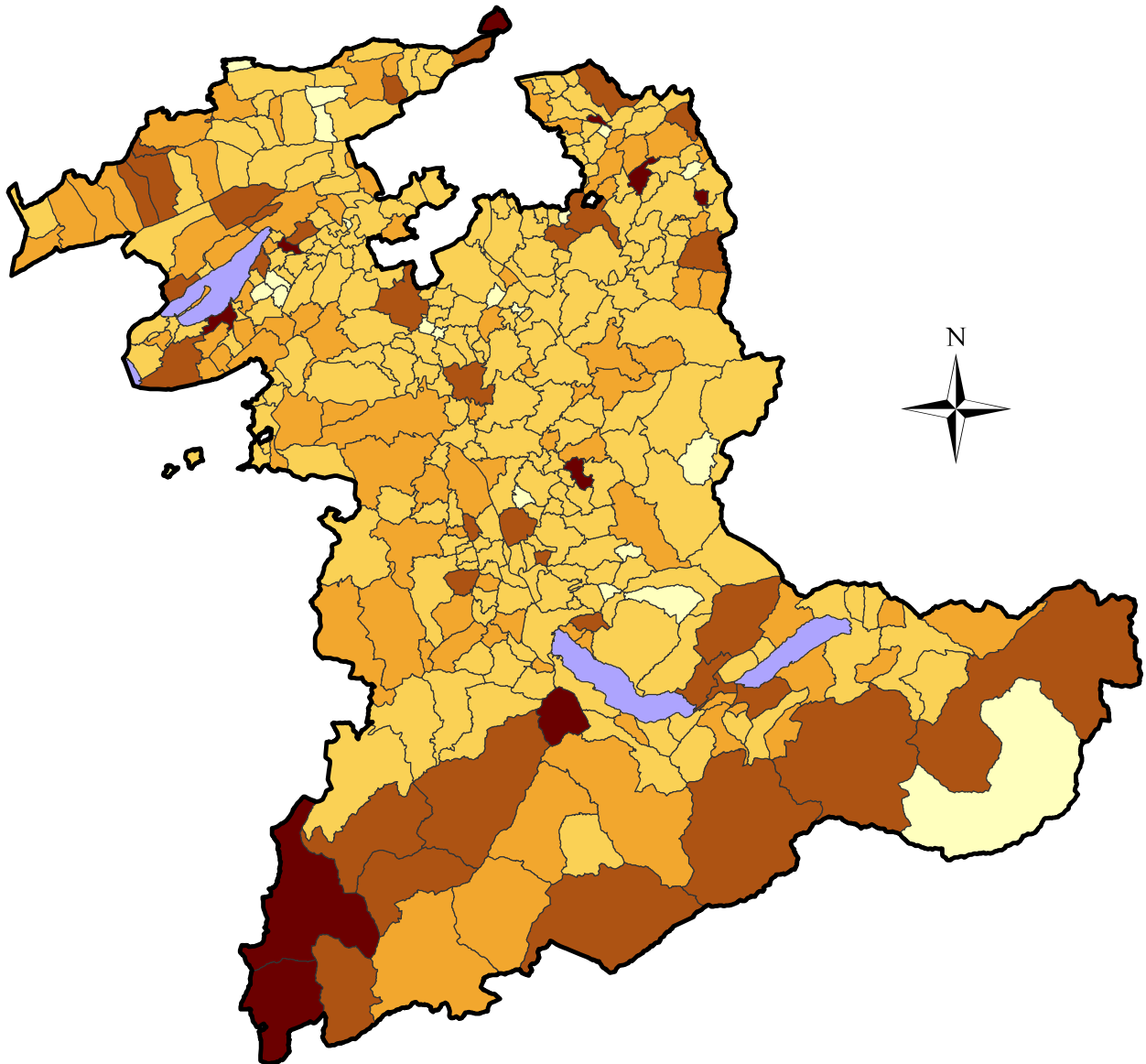
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Charges globales}}$$

Détail	Investissements bruts	Groupes de matières
	+ Immobilisations corporelles	50
	+ Investissements pour le compte de tiers	51
	+ Immobilisations incorporelles	52
	+ Prêts	54
	+ Participations et capital social	55
	+ Subventions d'investissement propres	56
	 Charges globales	 Groupes de matières
	+ Charges de personnel	30
	+ Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	31
	– Rectifications sur créances	3180
	+ Charges financières	34
	– Rectifications, immobilisations PF	344
	+ Charges de transfert	36
	– Rectifications, prêts PA	364
	– Rectifications, participations PA	365
	– Amortissements, subventions d'investissement	366

Karte 7 / Carte 7

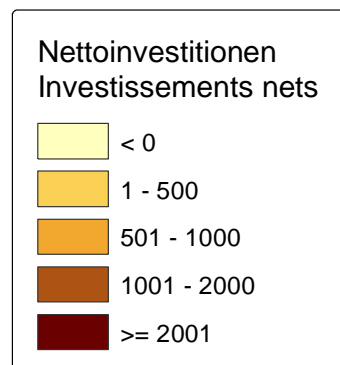
## Nettoinvestitionen in CHF je Einwohner 2016 Investissements nets en CHF par habitant en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 366  
- Mittelwert/Moyenne: 593

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée





## 5.7 Investissements nets par habitant en 2016

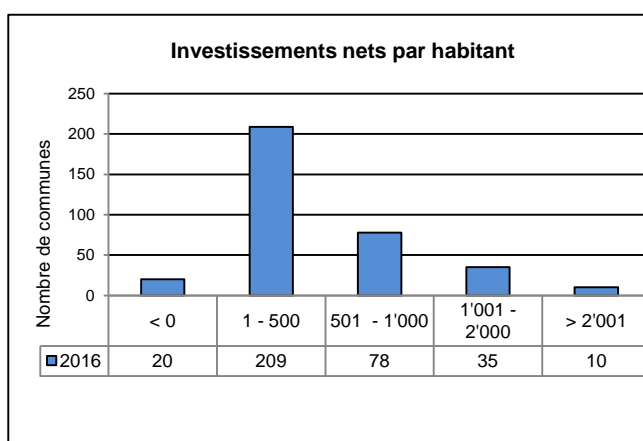
### Présentation

Cet indicateur renseigne sur le rapport entre les investissements nets consentis par la commune pendant l'exercice et le nombre d'habitants. Il peut considérablement varier d'une année à l'autre.

### Commentaire

Echelle	≥ 2001	Niveau très élevé
	1001 à 2000	Niveau élevé
	501 à 1000	Niveau moyen
	1 à 500	Niveau bas
	< 0	Niveau très bas

- Les investissements nets sont nuls ou négatifs dans 20 communes, contre 25 en 2015.
- Leur montant oscille entre 1 et 500 francs par habitant dans une majorité de communes (209).



### Valeurs de tendance centrale

- En 2016, la médiane des investissements nets par habitant est faible puisqu'elle se situe à 366 francs.
- La moyenne, de 593 francs par habitant, atteste quant à elle d'investissements nets moyennement importants.

	2016
Médiane	366
Moyenne	593

### Remarques

- Sous le régime du MCH1, les investissements nets étaient exprimés en dixièmes de quotité d'impôt, ce qui était peu parlant. Ils sont désormais calculés en francs par habitant.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

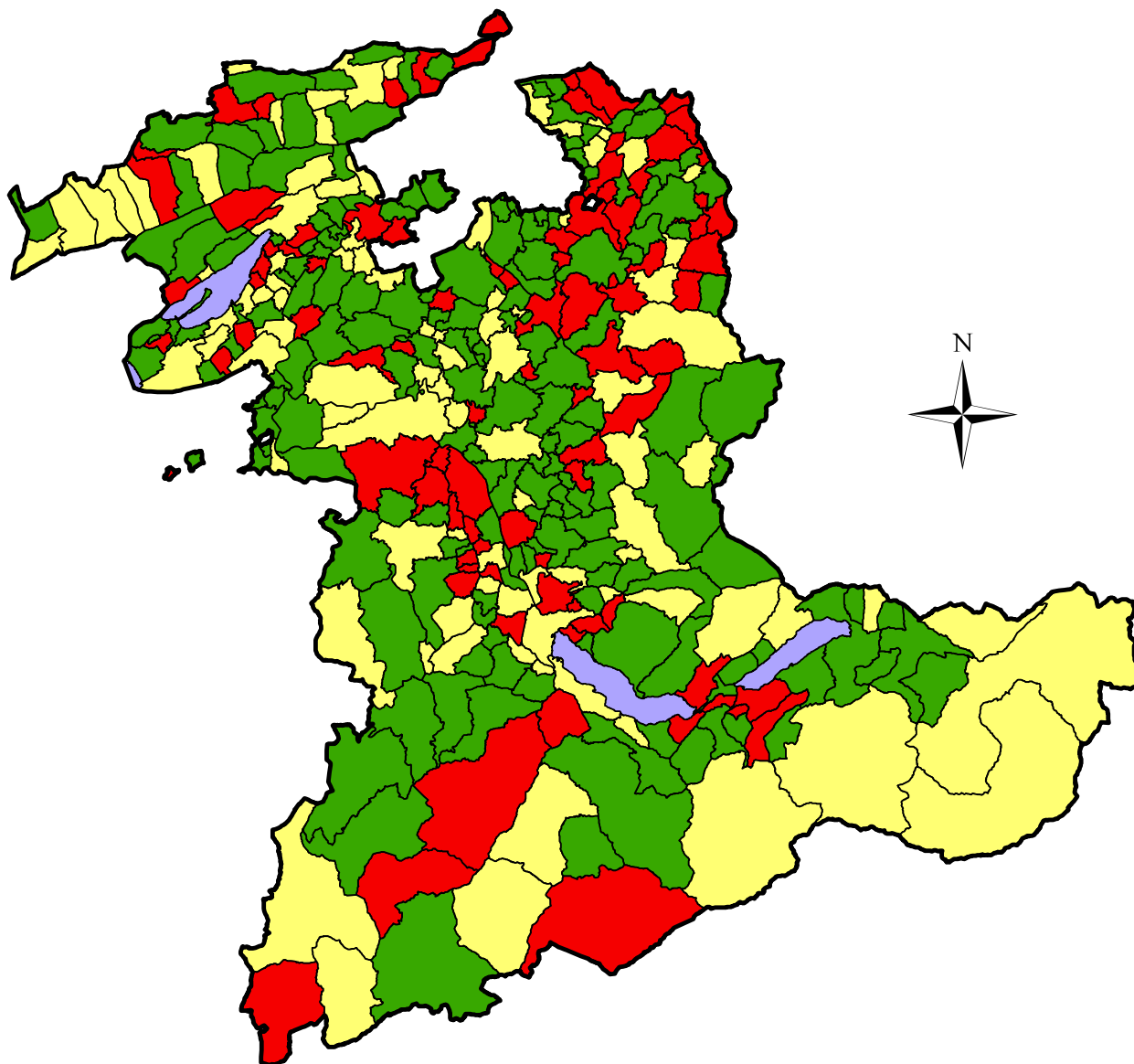
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

Détail	Investissements nets	Groupes de matières
	+ Dépenses d'investissement reportées au bilan	690
	- Recettes d'investissement reportées au bilan	590

Karte 8 / Carte 8

## Selbstfinanzierungsgrad 2016 Degré d'autofinancement en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale

- Median/Médiane: 100.0 %
- Mittelwert/Moyenne: 85.2 %



### Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

### Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée

### Selbstfinanzierungsgrad Degré d'autofinancement

-  < 50 %
-  50 % - 100 %
-  >= 100 %

## 5.8 Degré d'autofinancement en 2016

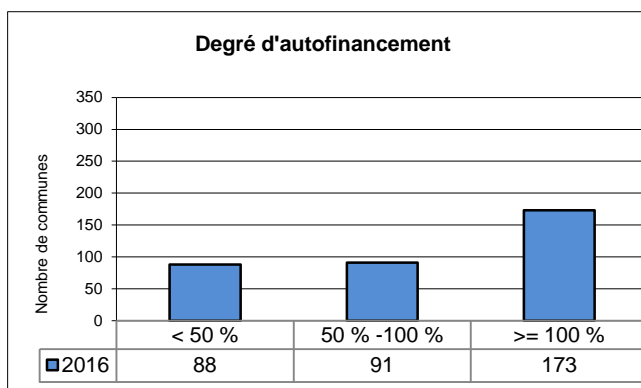
### Présentation

Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 %, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 %, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites collectivités dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

### Commentaire

Echelle	≥ 100 %	Idéal
	50 % à 100 %	Acceptable à problématique
	< 50 %	Insuffisant

- La moitié des communes peuvent se prévaloir d'une valeur idéale de 100 % ou davantage, raison pour laquelle la médiane se situe précisément à ce seuil.
- Les valeurs sont acceptables à problématiques dans 91 communes, et insuffisantes dans presque autant de communes (88).
- Par rapport à l'année précédente (abstraction faite des communes pilotes), l'autofinancement total a reculé de 5,1 % pour s'établir à 515 millions de francs.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane du degré d'autofinancement est, pour le compte global, de 100,0 % en 2016. Cette valeur, bien qu'en léger recul par rapport à 2015, se situe toujours à un niveau idéal.
- La moyenne, de 85,2 %, est certes supérieure à celle de 2015 (sans les communes pilotes), mais reste en deçà du seuil de 100 %.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane (%)</b>	162,2	128,4	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5	92,3	100	109,8	100,0	100,0
<b>Moyenne (%)</b>	161,7	134,4	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7	112,3	85,3	83,6	89,2	85,2

### Remarques

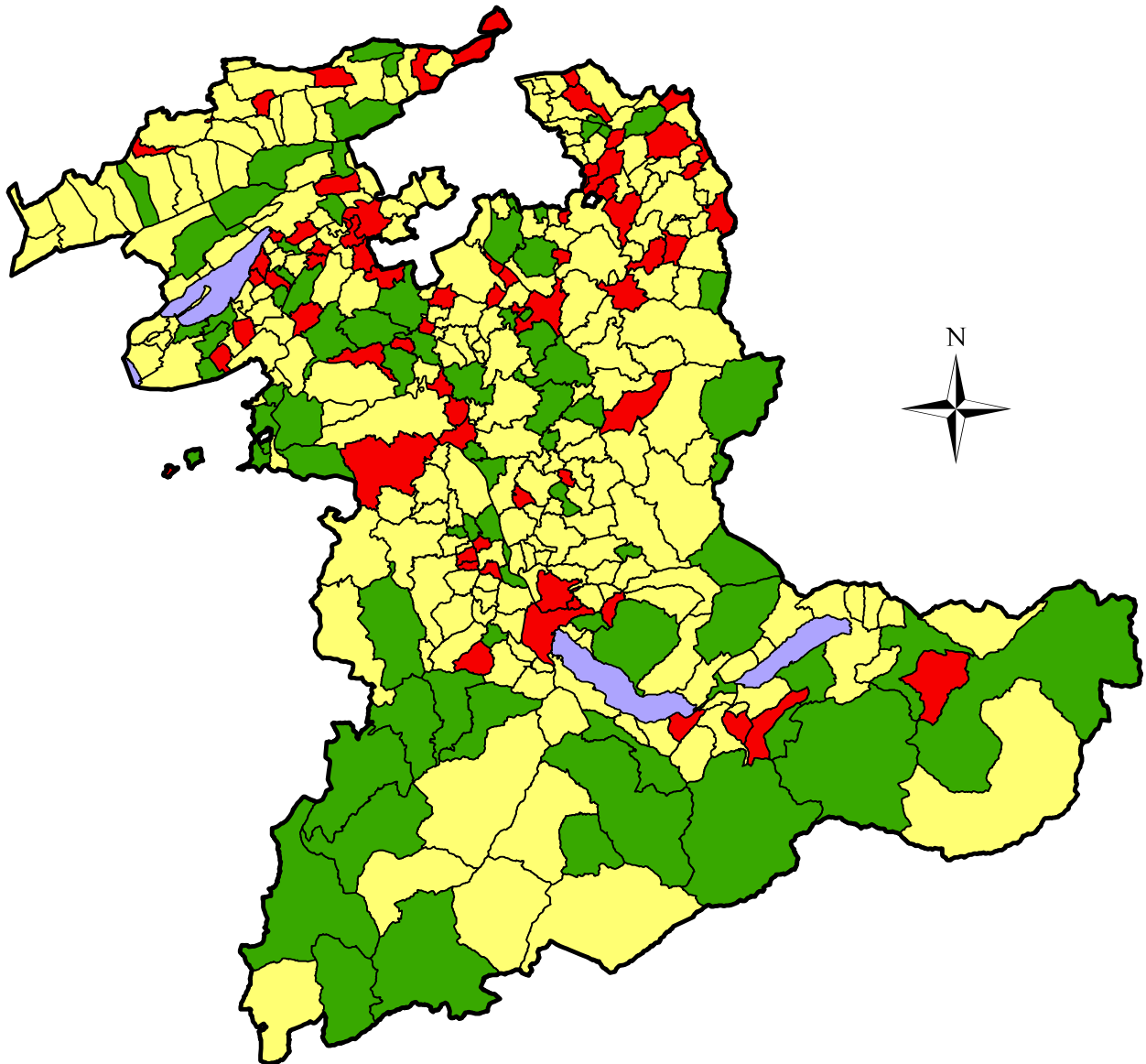
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100% à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire, à -1 %.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets équivalent à 0, cet indicateur ne peut pas être calculé. Le degré d'autofinancement a été fixé à 100 % à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire, à -1 %.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

**Formule de calcul**

	Autofinancement x 100	
	<hr/>	
	Investissements nets	
Détail	Autofinancement	Groupes de matières
	+ Résultat du compte global	90
	+ Amortissements du patrimoine administratif	33
	+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35
	- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45
	+ Rectifications, prêts PA	364
	+ Rectifications, participations PA	365
	+ Amortissements, subventions d'investissement	366
	+ Attributions aux capitaux propres	3898
	- Prélèvements sur les capitaux propres	4898
	- Revalorisations PA	4490
	Investissements nets	Groupes de matières
	+ Dépenses d'investissement reportées au bilan	690
	- Recettes d'investissement reportées au bilan	590

Karte 9 / Carte 9

## Selbstfinanzierungsanteil 2016 Quotité d'autofinancement en 2016

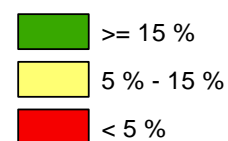


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 10.0 %  
- Mittelwert/Moyenne: 8.9 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Selbstfinanzierungsanteil  
Quotité d'autofinancement



## 5.9 Quotité d'autofinancement en 2016

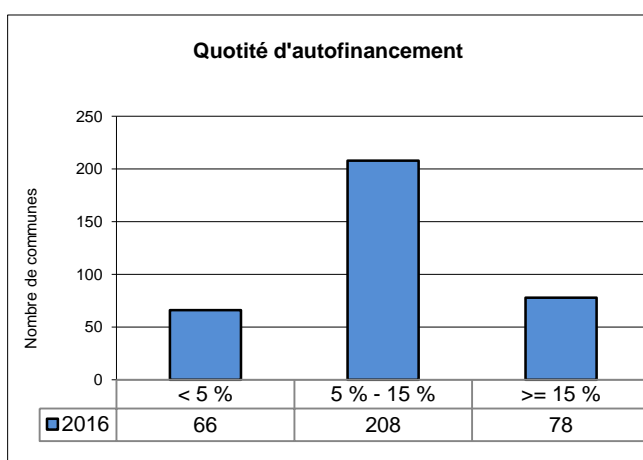
### Présentation

La quotité d'autofinancement reflète la capacité financière d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

### Commentaire

Echelle	≥ 15 %	Bonne
	5 % à 15 %	Moyenne
	< 5 %	Faible

- En 2016, la quotité d'autofinancement est d'importance moyenne (5 % à 15 %) dans la majorité des communes.
- Dans 21 communes, la valeur est négative (< 0 %).
- A l'opposé, elle est très bonne (> 20 %) dans 25 communes.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane se situe précisément à 10,0 %. Ainsi, la moitié des communes bernoises présente une quotité d'autofinancement relativement faible, de 10,0 % ou moins. Le tableau atteste par ailleurs d'un recul, en partie seulement dû au fait que l'indicateur n'est pas parfaitement comparable à celui qui était calculé sous le MCH1.
- La moyenne (8,9 %), atteint son niveau le plus bas, abstraction faite de 2012.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane (%)</b>	15,3	12,2	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9	9,1	9,4	11,7	10,1	10,0
<b>Moyenne (%)</b>	14,0	11,4	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2	12,3	9,2	10,4	9,5	8,9

### Remarques

- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

**Formule de calcul**

Autofinancement x 100

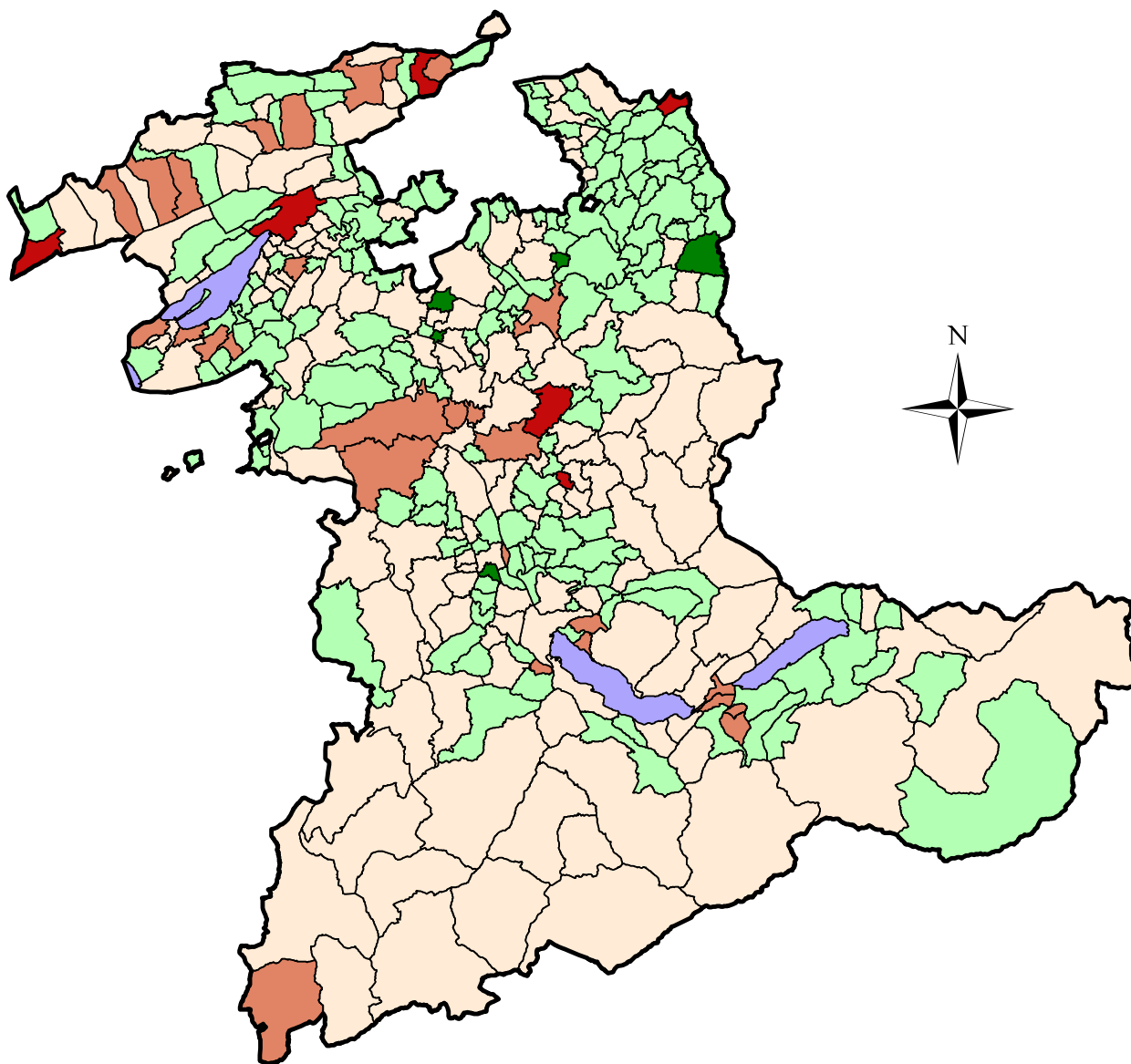
---

Revenus courants

Détail	Autofinancement	Groupes de matières
	+ Résultat du compte global	90
	+ Amortissements du patrimoine administratif	33
	+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35
	- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45
	+ Rectifications, prêts PA	364
	+ Rectifications, participations PA	365
	+ Amortissements, subventions d'investissement	366
	+ Attributions aux capitaux propres	389
	- Prélèvements sur les capitaux propres	489
	- Revalorisations PA	4490
	 Revenus courants	 Groupes de matières
	+ Revenus du compte de résultats	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Imputations internes	49
	- Prélèvements sur les capitaux propres	489
	+ Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	4896

Karte 10 / Carte 10

## Zinsbelastungsanteil 2016 Quotité de la charge des intérêts en 2016



### Durchschnittswerte Kanton Valeurs cantonales de tendance centrale

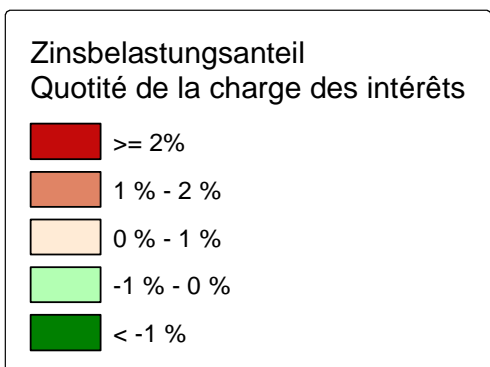
- Median/Médiane: 0.0 %
- Mittelwert/Moyenne: 0.9 %

#### Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

#### Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée





## 5.10 Quotité de la charge des intérêts en 2016

### Présentation

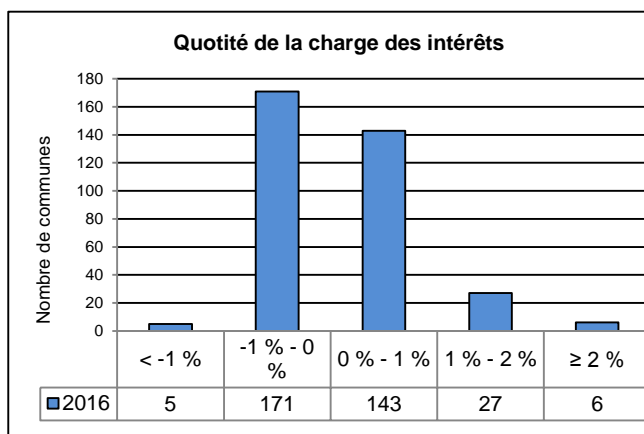
La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune: les comparaisons portant sur plusieurs exercices renseignent sur l'évolution de l'endettement dans la commune, et les comparaisons intercommunales, sur la situation actuelle de la commune en la matière.

### Commentaire

Echelle	< -1 %	Charge extrêmement faible
	-1 % à 0 %	Charge très faible
	0 % à 1 %	Charge faible
	1 % à 2 %	Charge moyenne
	≥ 2 %	Charge élevée

- En 2016, les communes enregistrant des charges nettes sont aussi nombreuses que celles qui comptabilisent un revenu net des intérêts (176 communes à chaque fois).
- Dans la plupart des communes bernoises, la quotité de la charge des intérêts se situe dans une fourchette allant de - 1 % à + 1 %.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la quotité de la charge des intérêts est de 0,0 % en 2016: une commune sur deux tire un revenu net des intérêts.
- La moyenne, de 0,9 %, se situe à un niveau légèrement supérieur dès lors que les comptes de quelques communes présentent une valeur élevée.
- La faible importance des intérêts de la dette maintient cet indicateur à un très bas niveau depuis plusieurs années.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane (%)</b>	-1,1	-1,3	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,2	-1,1	0,0	0,0
<b>Moyenne (%)</b>	-0,3	-0,6	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5	-0,8	-0,8	-1,5	0,6	0,9

### Remarques

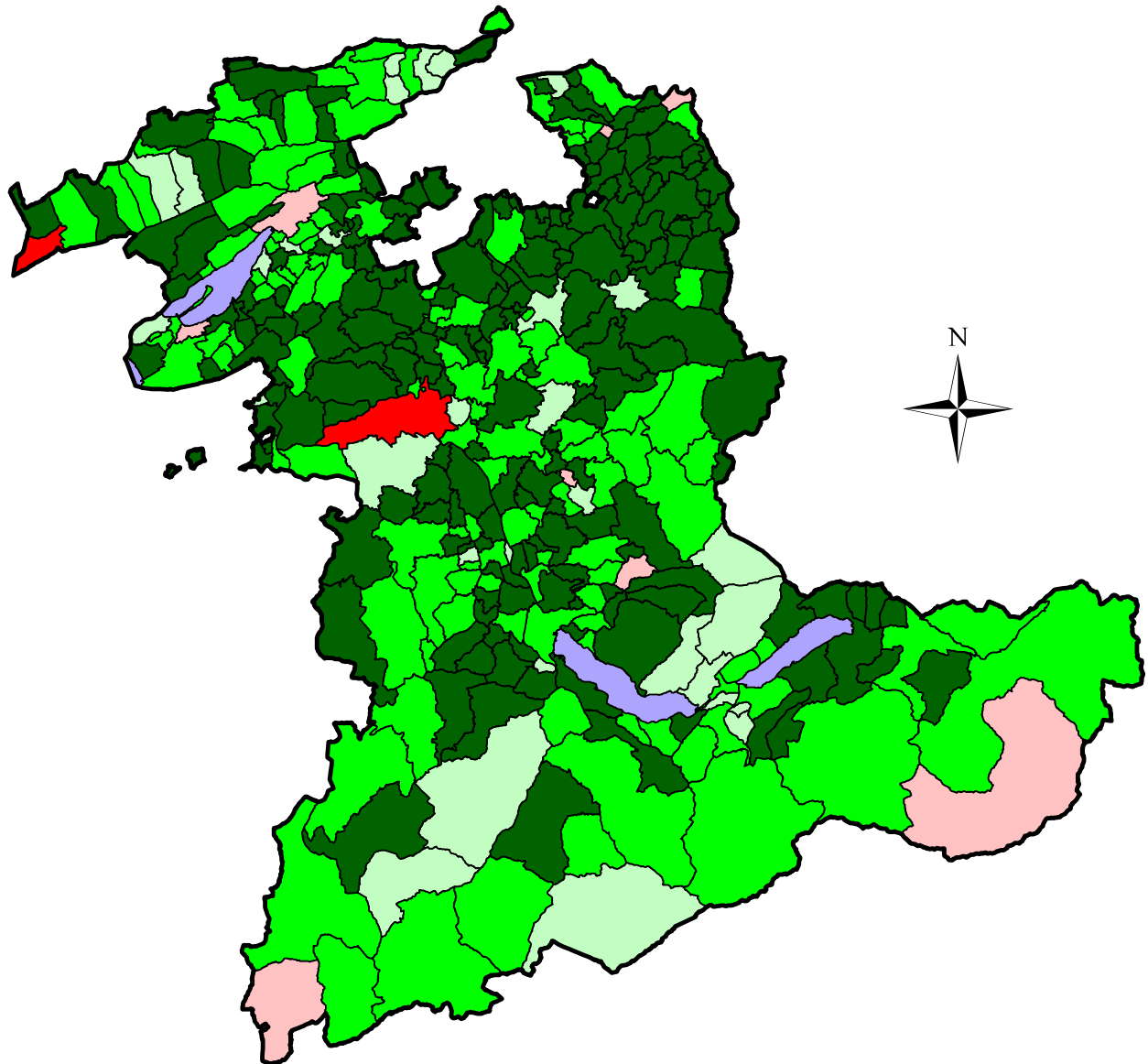
- Les intérêts nets ne sont plus calculés de la même manière depuis l'introduction du MCH2: seuls sont encore pris en compte les charges et les revenus des intérêts, et non plus les revenus des biens. L'indicateur va donc osciller à l'intérieur d'une fourchette différente et les comparaisons avec les années précédentes requièrent beaucoup de circonspection.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

**Formule de calcul**

	Charges nette des intérêts x 100	
	-----	
	Revenus courants	
Détail	Charges nette des intérêts	Groupes de matières
	+ Charges d'intérêts	340
	- Revenus des intérêts	440
	Revenus courants	Groupes de matières
	+ Revenus du compte de résultats	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Imputations internes	49
	- Prélèvements sur les capitaux propres	489
	- Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	4896

Karte 11 / Carte 11

## Bruttoverschuldungsanteil 2016 Dette brute par rapport aux revenus en 2016

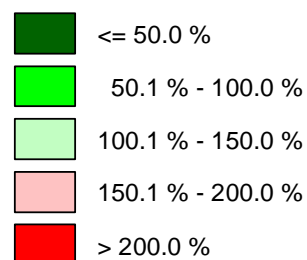


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 45.0 %  
- Mittelwert/Moyenne: 100.6 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

### Bruttoverschuldungsanteil Dette brute par rapport aux revenus



## 5.11 Dette brute par rapport aux revenus en 2016

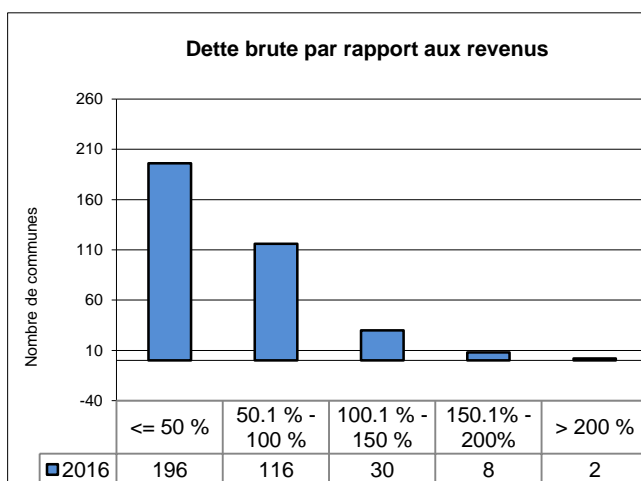
### Présentation

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus financiers qui est nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

### Commentaire

Echelle	≤ 50 %	Très bon
	50,1 % à 100 %	Bon
	100,1 % à 150 %	Moyen
	150,1 % à 200 %	Mauvais
	> 200 %	Critique

- La dette brute par rapport aux revenus ne dépasse pas 50 % dans la majorité des communes (196), une situation réjouissante qui perdure depuis plusieurs années.
- La valeur oscille entre 50 et 150 % dans 146 autres communes, ce qui reste tout à fait suffisant.
- Seules 10 communes enregistrent une mauvaise valeur de plus de 150 %.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la quotité de la dette brute par rapport aux revenus, de 45,0 % en 2016, se situe à un très bon niveau.
- La moyenne est fortement influencée par les villes de Berne et de Bienne qui la font passer de 57,8 % à 100,6 %.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane (%)</b>	42,2	36,5	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6	31,4	35,4	37,6	44,3	45,0
<b>Moyenne (%)</b>	87,9	86,3	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0	56,3	61,4	62,2	69,0	100,6

### Remarques

- La dette brute par rapport aux revenus n'est plus calculée de la même manière depuis l'introduction du MCH2 puisque les entités particulières ne jouent plus aucun rôle, à l'inverse des engagements courants. La circonspection est donc de mise dans les comparaisons avec les années précédentes.
- La moyenne est fortement influencée par les valeurs des grandes communes (comme Berne). Berne présente la particularité que sa dette brute comprend également les emprunts des établissements (p. ex. BernMobil). Cependant, les comptes des établissements n'étant pas consolidés, les revenus ne sont pas pris en considération dans les revenus courants. Sans cette distorsion inhérente au système, les valeurs de Berne se seraient situées à un niveau moins élevé. En

tout état de cause, ces valeurs sont exclues des colonnes du tableau qui ne tiennent pas compte des communes pilotes.

- L'échelle est nullement contraignante, mais correspond aux valeurs indicatives appliquées sous le régime du MCH1 et à celles de la CACSFC.

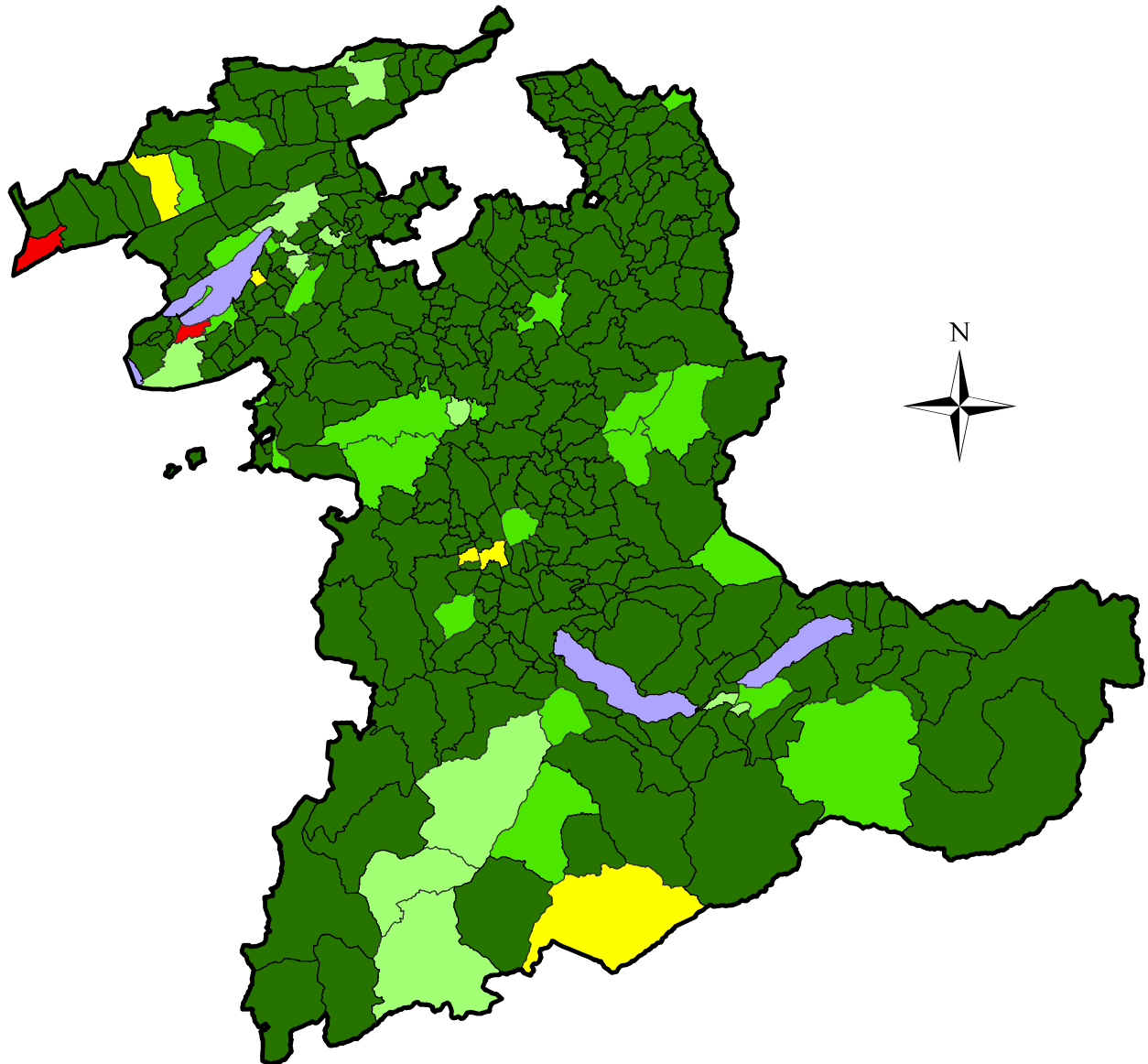
**Formule de calcul**

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Détail	Dette brute	Groupes de matières
	+ Engagements courants	200
	+ Engagements financiers à court terme	201
	– Instruments financiers dérivés	2016
	+ Engagements financiers à long terme	206
	 Revenus courants	 Groupes de matières
	+ Revenus du compte de résultats	4
	– Subventions à redistribuer	47
	– Imputations internes	49
	– Prélèvements sur les capitaux propres	489
	+ Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	4896

Karte 12 / Carte 12

## Nettoverschuldungsquotient 2016 Quotient d'endettement net en 2016

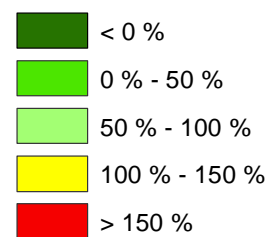


Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: - 95.8 %  
- Mittelwert/Moyenne: - 43.6 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée

Nettoverschuldungsquotient  
Quotient d'endettement net



## 5.12 Quotient d'endettement net en 2016

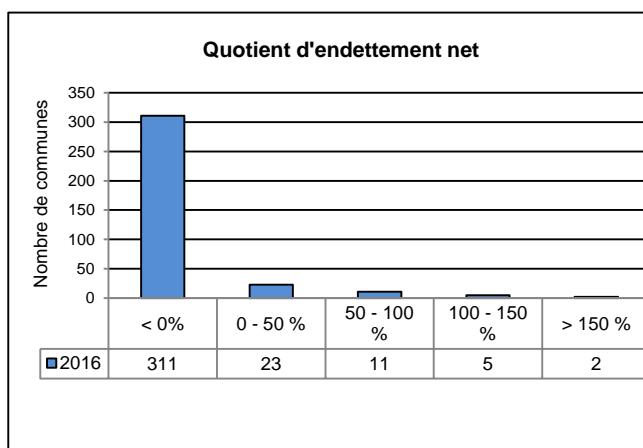
### Présentation

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui serait nécessaire pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

### Commentaire

Echelle	< 0 %	Très faible endettement net
	0 % à 50 %	Faible endettement net
	50 % à 100 %	Endettement net moyen
	100 % à 150 %	Endettement net élevé
	> 150 %	Endettement net très élevé

- En 2016, le quotient d'endettement net est inférieur à 0 % dans une majorité de communes (311), qui peuvent donc se prévaloir d'une fortune nette.
- Une dette nette n'apparaît que dans le bilan de 41 communes, dont la valeur dépasse 100 % dans 7 cas seulement. Jusqu'à 100 %, une valeur est considérée comme bonne.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane du quotient d'endettement net est de - 95,8 % en 2016.
- La moyenne est également inférieure à 0 %, ce qui correspond à une fortune nette (- 43,6 %).

	2016
Médiane (%)	- 95,8
Moyenne (%)	- 43,6

### Remarques

- Le quotient d'endettement net est un nouvel indicateur introduit en même temps que le MCH2.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte quelque peu des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

### Formule de calcul

$$\frac{\text{Endettement net} \times 100}{\text{Impôts directs (PP et PM) et péréquation financière}}$$

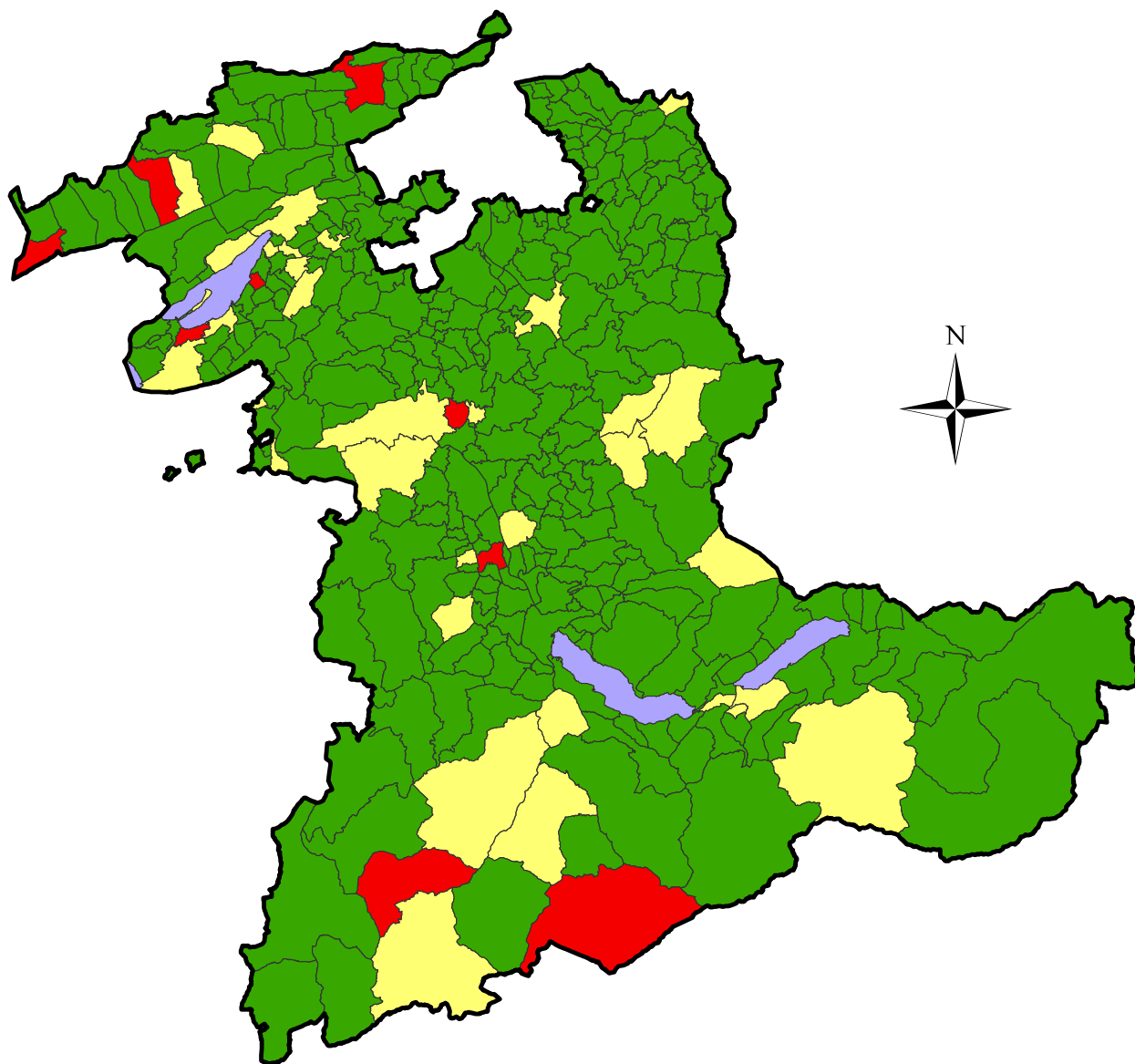
Détail	Endettement net	Groupes de matières
	+ Capitaux de tiers	20
	- Patrimoine financier	10

Détail	Impôts directs (PP et PM) et péréquation financière	Groupes de matières
	+ Impôts directs, personnes physiques (PP)	400
	+ Impôts directs, personnes morales (PM)	401
	+/- Réduction des disparités	4622/3622
	+ Dotation minimale	4621.5
	+ Indemnité forfaitaire cantonale, compensation des charges de centre	4621.6
	+ Prestation complémentaire géo-topographique	4621.6
	+ Prestation complémentaire socio-démographique	4621.6



Karte 13 / Carte 13

## Nettovermögen / Nettoschuld in Franken pro Einwohner 2016 Fortune nette / endettement net en francs par habitant en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale

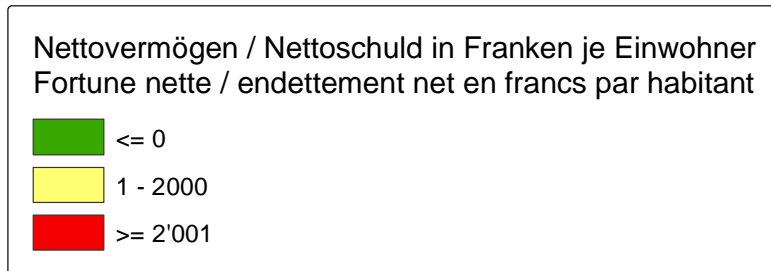
- Median/Médiane: -2'245
- Mittelwert/Moyenne: -1'099

Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



## 5.13 Endettement net en francs par habitant en 2016

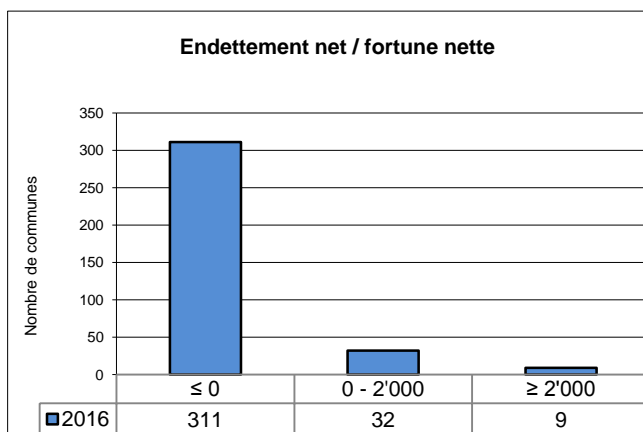
### Présentation

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

### Commentaire

Echelle	≤ 0	Fortune nette
	0 à 2000	Endettement faible à moyen
	≥ 2001	Endettement élevé à très élevé

- La plupart des communes, soit 311 d'entre elles, disposent d'une fortune nette.
- Seules 41 communes ont une dette nette, laquelle excède 2000 francs par habitant dans 9 d'entre elles seulement.



### Valeurs de tendance centrale

- En 2016, la médiane se situe à - 2245 francs par habitant, ce qui représente une bonne valeur.
- La moyenne atteint 1099 francs de fortune nette par habitant.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane</b>	- 1652	- 1752	- 1809	- 1984	- 1999	- 1882	- 1912	- 1863	- 1816	- 2307	-2245
<b>Moyenne</b>	- 247	- 386	- 741	- 923	- 876	- 804	- 943	- 859	- 745	-1359	-1099

### Remarques

- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.
- Sous le MCH1, la fortune nette était exprimée en chiffres positifs. Tel n'est plus le cas avec le MCH2, de sorte que les valeurs des années précédentes ont été adaptées au nouveau mode de calcul de l'indicateur.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés en ce sens que les comptes spéciaux s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, ce qui a un impact sur la moyenne. En tant que commune pilote, Berne n'est pas prise en considération dans les colonnes «s.c.p.» du tableau ci-dessus.

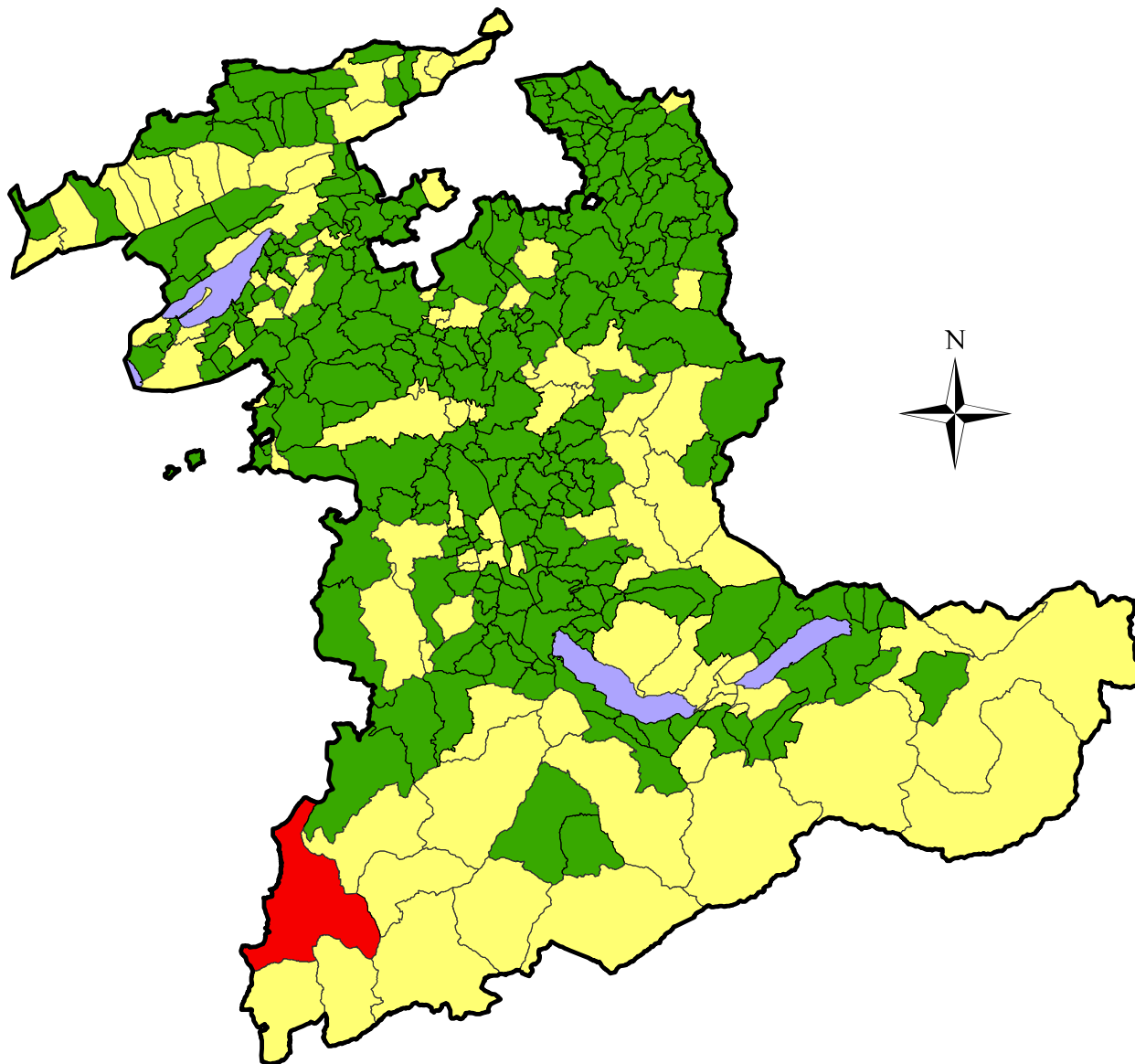
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Endettement net}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

Détail	Endettement net	Groupes de matières
	+ Capitaux de tiers	20
	- Patrimoine financier	10

Karte 14 / Carte 14

## Kapitaldienstanteil 2016 Quotité de la charge financière en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale

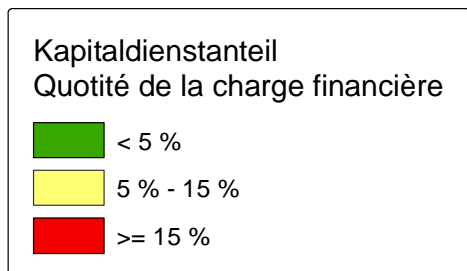
- Median/Médiane: 3.2 %
- Mittelwert/Moyenne: 4.8 %

### Quellen

- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
- Publikation mit Quellenangabe gestattet

### Sources

- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
- Publication avec indication des sources autorisée



## 5.14 Quotité de la charge financière en 2016

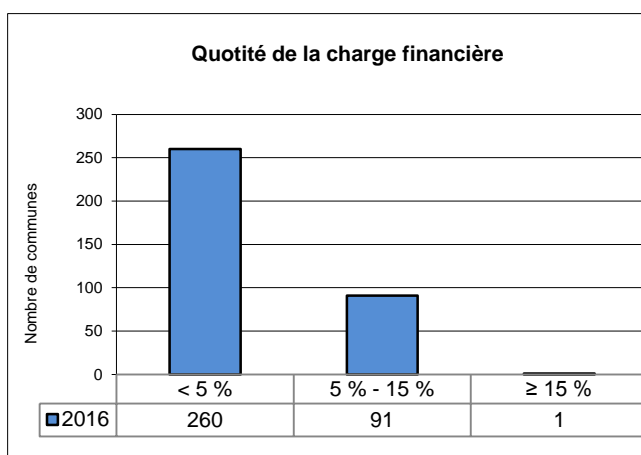
### Présentation

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des rectifications. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements ordinaires. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

### Commentaire

Echelle	< 5 %	Faible charge
	5 % à 15 %	Charge supportable
	≥ 15 %	Charge élevée

- La quotité de la charge financière d'une majorité de communes (260) est inférieure à 5 %, voire à 0 % pour 24 d'entre elles (charge négative).
- Une seule commune assume une charge financière dont la quotité excède 15 %.



### Valeurs de tendance centrale

- En 2016, la quotité de la charge financière a une médiane de 3,2 %, en recul et donc encore meilleure que celle des années précédentes.
- Le même constat peut être fait pour la moyenne, de 4,8 %.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 s.c.p.	2014 s.c.p.	2015 s.c.p.	2016 s.c.p.	2016
<b>Médiane (%)</b>	5,4	5,4	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9	5,9	5,8	5,6	3,2	3,2
<b>Moyenne (%)</b>	6,5	5,5	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1	5,5	5,9	5,2	4,3	4,8

### Remarques

- Les intérêts nets et, partant, le service de la dette ne sont plus calculés de la même manière depuis l'introduction du MCH2. La circonspection est donc de mise dans les comparaisons avec les années précédentes.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle correspond aux valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

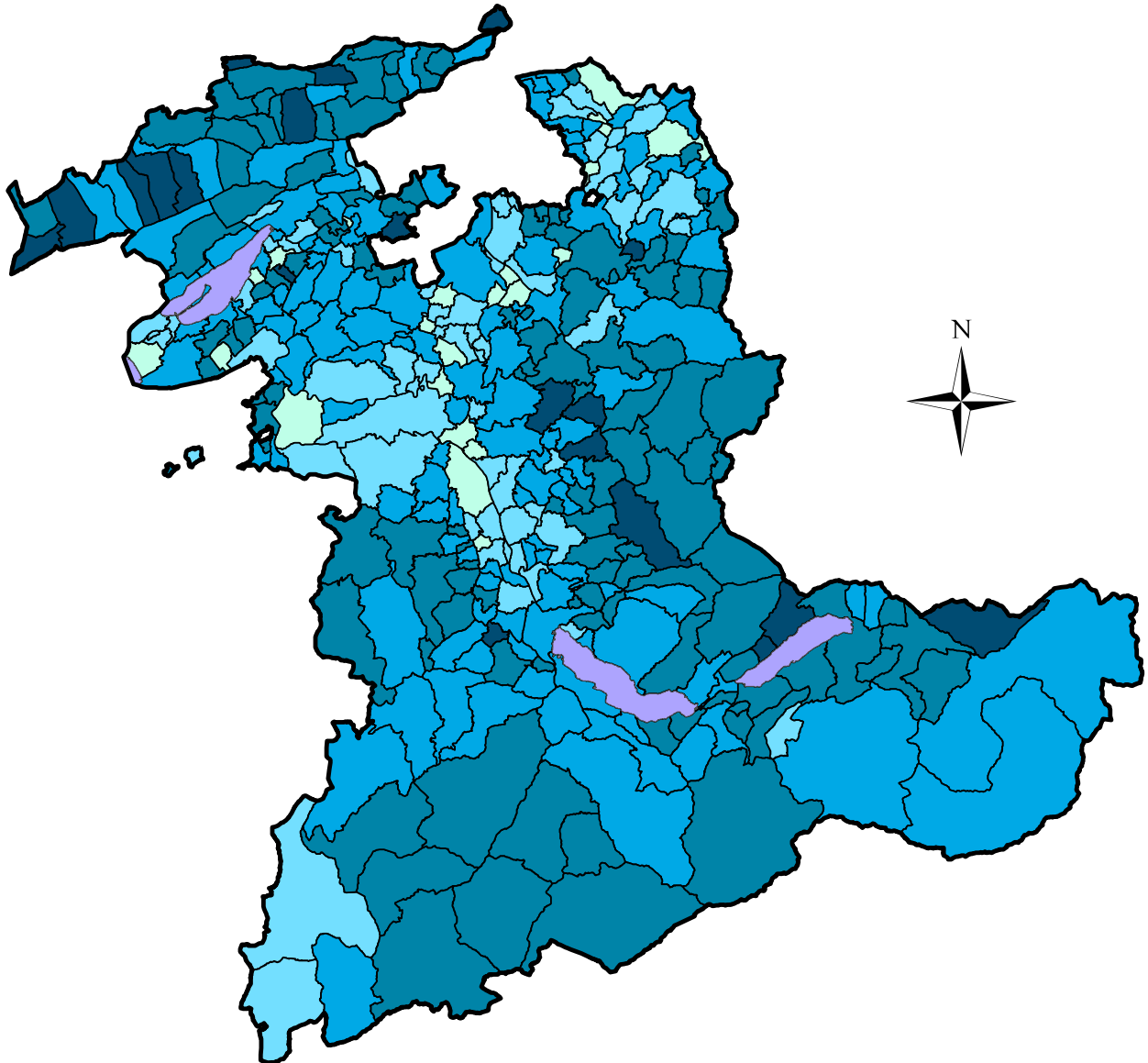
### Formule de calcul

$$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Détail	Charge financière	Groupes de matières
	+ Charges d'intérêts	340
	- Revenus des intérêts	440
	+ Amortissements du patrimoine administratif	33
	+ Rectifications, prêts PA	364
	+ Rectifications, participations PA	365
	+ Amortissements, subventions d'investissement	366
	 Revenus courants	 Groupes de matières
	+ Revenus du compte de résultats	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Imputations internes	49
	- Prélèvements sur les capitaux propres	489
	+ Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	4896

Karte 15 / Carte 15

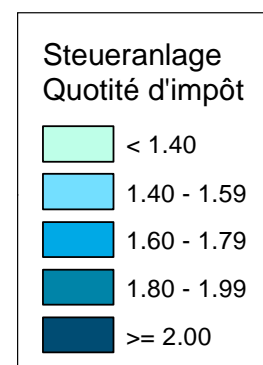
## Steueranlage 2016 Quotité d'impôt en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 1.74  
- Mittelwert/Moyenne: 1.72

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



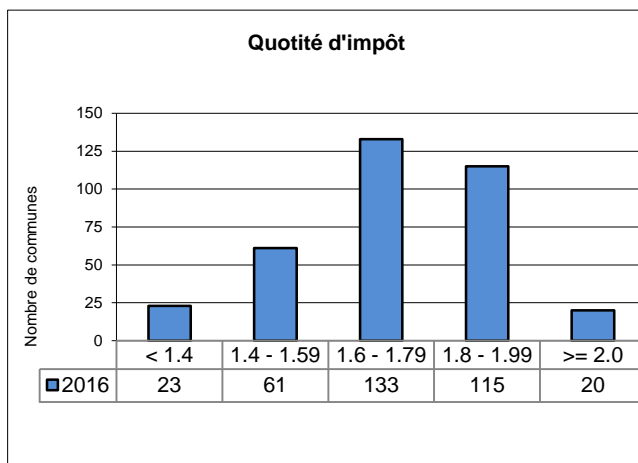
## 5.15 Quotité d'impôt en 2016

### Présentation

Cette carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

### Commentaire

- En 2016, 35 communes ont modifié leur quotité d'impôt: 13 à la baisse et 22 à la hausse.
- Les quotités se concentrent autour des valeurs de tendance centrale: la plupart des communes (248, soit 12 de plus qu'en 2015) ont une quotité d'impôt située entre 1,6 et 2.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la quotité d'impôt, inchangée par rapport à 2015, équivaut à 1,74 en 2016.
- La moyenne, elle aussi inchangée, s'établit à 1,72.

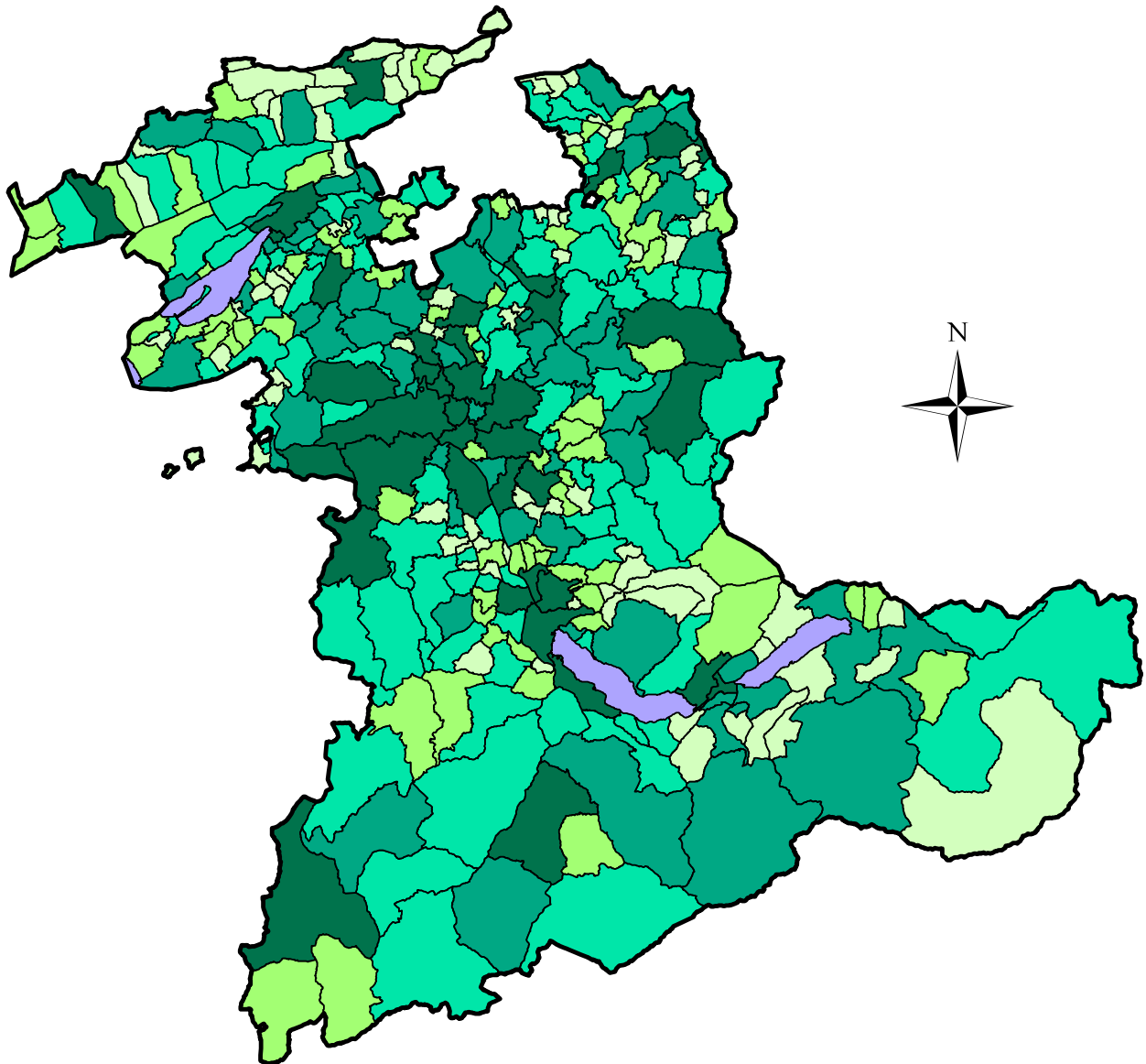
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Médiane</b>	1,75	1,74	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,74	1,74
<b>Moyenne</b>	1,74	1,73	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70	1,71	1,72	1,72

### Remarques

- Aucune.

Karte 16 / Carte 16

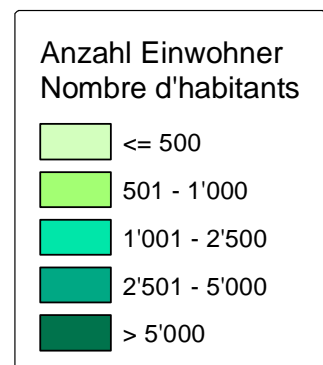
## Anzahl Einwohner 2016 Nombre d'habitants en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 1'172  
- Mittelwert/Moyenne: 2'891

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée





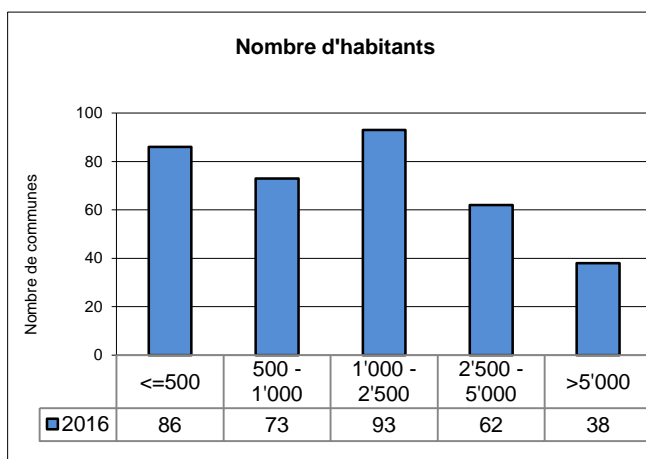
## 5.16 Nombre d'habitants en 2016

### Présentation

La carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

### Commentaire

- La croissance démographique se poursuit et la population résidente bernoise a augmenté de 0,6 % en 2016 pour s'établir à 1 017 662 habitants à la fin de l'année (contre 1 011 759 à fin 2015).
- Le nombre de petites communes comptant moins de 1000 habitants tend à reculer. Entre 2015 et 2016, il est passé de 166 à 159.
- A l'inverse, les communes de plus de 1000 habitants sont un peu plus nombreuses: 193, contre 190 en 2015.



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane du nombre d'habitants par commune n'a cessé de progresser ces dernières années, pour atteindre 1172 habitants en 2016.
- La moyenne se situe à 2891 habitants.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Médiane</b>	912	911	934	957	976	981	998	1149	1161	1172
<b>Moyenne</b>	2436	2455	2489	2525	2572	2596	2631	2777	2842	2891

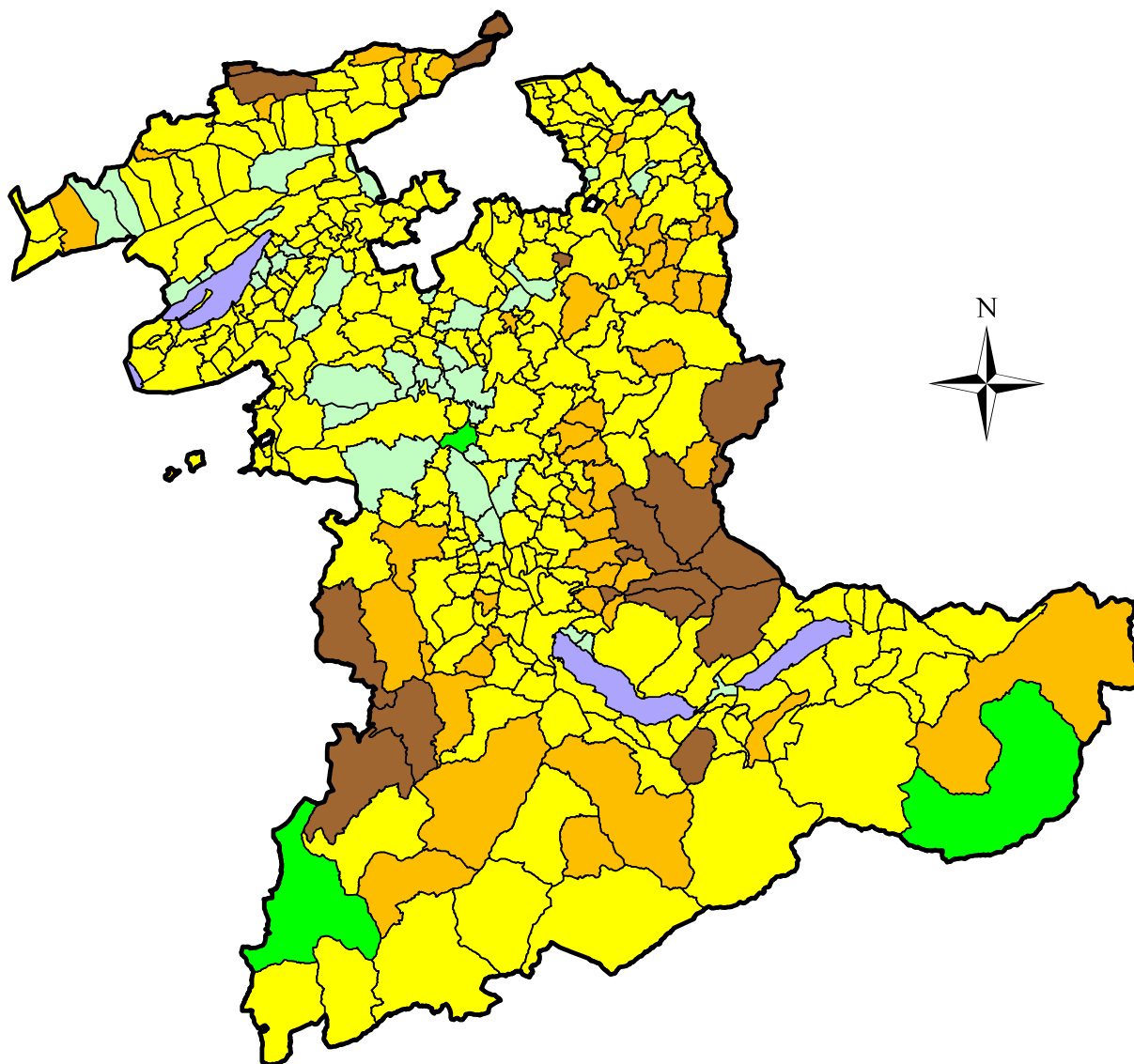
### Remarques

- Le calcul de la population résidente moyenne est effectué en application de l'article 5 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111). Selon cette disposition, la population résidente déterminante pour l'exécution selon le principe du domicile civil est déterminée en additionnant les états mensuels de la population au dernier jour de chaque mois et en divisant la somme ainsi obtenue par douze.

Karte 17 / Carte 17

## Finanzausgleich und Massnahmen für besonders belastete Gemeinden in Prozent des ordentlichen Steuerertrages 2016

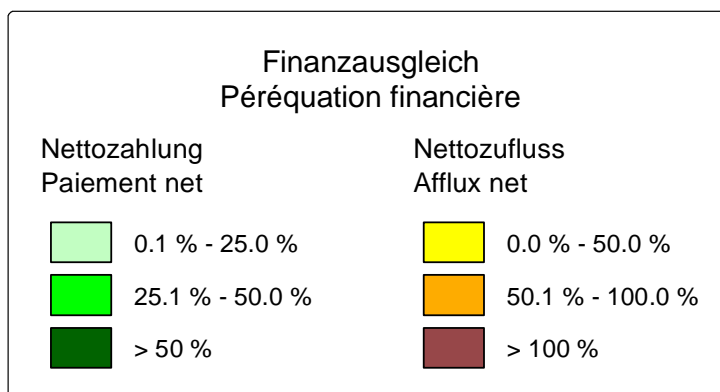
### Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2016



Durchschnittswerte Kanton  
Valeurs cantonales de tendance centrale  
- Median/Médiane: 16.8 %

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée



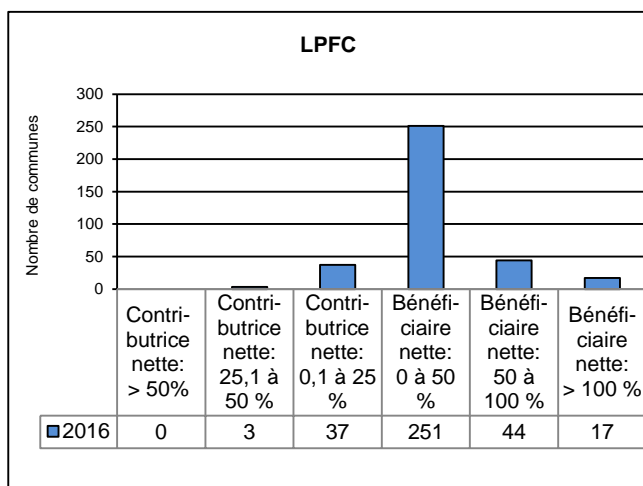
## 5.17 Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2016

### Présentation

Les prestations de la péréquation financière cantonale (réduction des disparités et dotation minimale) ainsi que les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain et prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques) sont présentées en pour-cent des recettes fiscales ordinaires moyennes. La carte fait apparaître les communes qui sont contributrices de la péréquation financière en chiffres nets (paiement net) d'une part, et les communes qui bénéficient de prestations de la péréquation financière et de mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes en chiffres nets (afflux net de fonds) d'autre part. Ces flux financiers sont mis en rapport avec les recettes fiscales ordinaires des communes.

### Commentaire

- En 2016, il y a un peu moins de communes contributrices (40, contre 46 en 2015) et un peu plus de bénéficiaires en chiffres nets.
- En 2016, la plupart des communes, soit 251 d'entre elles (année précédente: 245), reçoivent des prestations de la péréquation financière ou bénéficient de mesures en raison de charges particulièrement lourdes, dans une proportion pouvant atteindre 50 % de leurs recettes fiscales ordinaires.
- Par rapport à 2015, le nombre de communes bénéficiant d'un afflux net de fonds important, situé entre 50 et 100 % des recettes fiscales ordinaires, est en léger recul (44 contre 46). Cet afflux net est supérieur à 100 % dans 17 communes (année précédente: 19), voire à 200 % dans 2 d'entre elles (contre 3 l'année précédente).
- Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est, en 2016, de quelque 279,2 millions de francs. Le canton a versé 177,1 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques), tandis que les versements des communes se montent à 102,2 millions de francs (réduction des disparités).



### Valeurs de tendance centrale

- La médiane est de 16,8 % en 2016, soit une fois encore à un niveau quelque peu inférieur à celui de l'année précédente. Plus de la moitié des communes bernoises perçoivent, en chiffres nets, des prestations excédant 16,8 % de leurs recettes fiscales ordinaires au titre de la péréquation financière ou des mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes.

- La moyenne n'est pas calculée car le résultat ne serait pas pertinent (dès lors que la moyenne prendrait en compte l'ensemble des flux entre les communes d'une part, et les prestations du canton d'autre part).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Médiane (%)	11,2	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8	17,2	16,9	16,8

### Remarques

- La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) a été révisée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives. Les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes ont elles aussi fait l'objet de diverses adaptations et optimisations, de sorte que les indicateurs de 2012 ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes.

### Bases

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1)

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111)

Source des données: Direction des finances du canton de Berne, exécution de la LPFC en 2016

### Formule de calcul

(Péréquation financière + mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes) x 100

---

Recettes fiscales ordinaires

Détails Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes

Péréquation financière cantonale, exécution de la LPFC en 2016

Détails Recettes fiscales ordinaires (art. 2 OPFC)

Base de calcul: moyenne des années 2013, 2014 et 2015 (art. 9 LPFC)

## 6 Commentaire

### 6.1 Buts du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'OACOT entend exposer **de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises**. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance en la matière. Les milieux intéressés peuvent quant à eux se faire une idée précise de la situation financière des communes bernoises, et ces dernières sont incitées à procéder à des comparaisons. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document est destiné à soutenir les communes en matière de gestion financière.

Il n'en reste pas moins que le rapport ne dresse pas un tableau exhaustif des prestations offertes par les communes. Il se fonde sur la comptabilité financière de celles-ci et n'indique pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'il ne fournit de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

### 6.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2016; elles ont été saisies sur support électronique par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever à cet égard que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

### 6.3 Indicateurs

Les indicateurs financiers apportent un éclairage précieux sur la situation financière des communes. Ils ont été redéfinis à l'occasion de l'introduction du MCH2. Huit d'entre eux sont harmonisés au niveau intercantonal, dont les principaux sont le quotient d'endettement net, le degré d'autofinancement et la quotité de la charge des intérêts. Ils sont complétés par la dette brute par rapport aux revenus, la quotité d'investissement, la quotité de la charge financière, l'endettement net en francs par habitant et la quotité d'autofinancement. Les trois indicateurs de la première série sont les plus pertinents. Ils présentent un intérêt général car ils permettent d'apprécier globalement la situation financière d'une collectivité. Les cinq autres sont eux aussi importants dans la perspective d'analyses plus ponctuelles.

Le rapport présente 14 indicateurs et trois valeurs-repère par commune. Dès lors que le MCH2 vient d'être introduit à l'échelle communale, il n'a pas encore été possible de définir des valeurs de référence et seules des échelles non contraignantes sont proposées.

#### 6.3.1 Interprétation des indicateurs

Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Au contraire, il est nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.

L'analyse des indicateurs devrait porter **sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.

Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une quotité d'autofinancement constante de 10 % peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement passe de 15 à 10 %.

### Comparaison des communes bernoises avec les communes d'autres cantons

Il appartient aux cantons de définir le calendrier et tous n'ont pas encore introduit le MCH2 à l'échelon communal, ce qui rend les comparaisons délicates.

A cela s'ajoute que des divergences peuvent exister à plusieurs égards dans l'application du MCH2:

- Le manuel MCH2 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances laisse aux cantons le choix d'imposer à leurs communes un **amortissement linéaire** du patrimoine calculé en fonction de sa **valeur d'acquisition** ou un **amortissement dégressif** à partir de la **valeur comptable résiduelle**<sup>13</sup>.
- Dans certains cantons, le **patrimoine administratif** existant a été **réévalué** au moment de l'introduction du MCH2 et inscrit au bilan sur la base des nouvelles valeurs. Tel n'est pas le cas dans le canton de Berne. Les communes ont au contraire procédé à d'importantes «dépréciations complémentaires» au cours des deux années précédant la transition, augmentant encore les réserves latentes du patrimoine administratif, avec un **faible degré d'autofinancement** à la clef.
- Enfin, **l'attribution** d'éléments de la fortune **au patrimoine administratif ou au patrimoine financier** a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.

### Comparaison des communes bernoises entre elles

L'interprétation des indicateurs nécessite la prise en compte de la grande disparité qui existe entre les communes aux plans de **l'organisation** (concours de bénévoles plus ou moins important), de **l'accomplissement des tâches** (tâches facultatives que la commune choisit ou non d'assumer) ainsi que **des investissements** (importance variable des besoins, dépendant notamment du rapport entre la taille du territoire communal et les données démographiques).

Autres différences possibles:

- Les syndicats de communes et les organismes de droit privé accomplissent des tâches publiques sur mandat des communes. Les investissements y afférents sont financés soit par les communes elles-mêmes, soit par les syndicats ou les entreprises privées (SA, coopératives), ce qui a des répercussions sur les indicateurs financiers. Lorsqu'un organisme de droit privé s'est vu confier des tâches publiques, les comptes communaux ne comprennent ni les charges détaillées, ni les revenus, ce qui a un fort impact sur les indicateurs (et sur la statistique publique en général).
- La limite d'inscription à l'actif varie, en fonction de la taille de la commune, dans une fourchette allant de 25 000 à 100 000 francs. Or, les investissements reportés au bilan sont également

---

<sup>13</sup> Les communes bernoises comptabilisent des amortissements linéaires.

amortis dans le bilan, tandis que ceux dont le montant est inférieur à la limite le sont dans le compte de résultats.

- Une commune mettant ses infrastructures à la disposition d'autres communes (modèle de la commune-siège) a généralement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

### Comparaisons au sein d'une commune

La plupart des indicateurs concernent le compte global. Les communes bernoises calculent en outre le **degré d'autofinancement du compte général** qui renseigne sur la suffisance ou l'insuffisance de l'autofinancement dans les comptes au sens le plus strict, sans les financements spéciaux alimentés par les émoluments.

### Conclusions

En dépit des différences précitées, les **indicateurs financiers** offrent une **solide base d'appréciation** de la santé des finances communales en ce qu'ils agrègent de grandes quantités de données en **nombres relatifs** d'une **pertinence** élevée et sous une **forme synthétique** aisément accessible.

#### 6.3.2 Valeurs de référence

L'OACOT n'a pas encore défini de valeurs de référence applicables aux indicateurs. Les échelles proposées dans le présent rapport n'ont qu'une pertinence très générale. Certaines se fondent sur les valeurs indicatives qui étaient appliquées sous le régime du MCH1 ou celles de la CACSFC, tandis que d'autres s'en écartent. Les remarques précisent systématiquement leur provenance.

Des valeurs de référence permettant une appréciation plus nuancée pourront être fixées dès que des données seront disponibles pour plusieurs années d'application du MCH2.

#### 6.3.3 Valeurs de tendance centrale

La médiane et la moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante:

- **Médiane:** Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs plus élevées d'une part et plus faibles d'autre part. La médiane est plus parlante que la moyenne dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.
- **Moyenne:** Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée).

### 6.4 Recueils de données

Les données sont énumérées dans les annexes: l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs de tendance centrale de tous les indicateurs; l'annexe II contient une représentation cartographique des périmètres des arrondissements administratifs; l'annexe III enfin consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes.

# **Annexe au rapport sur les finances communales en 2016**

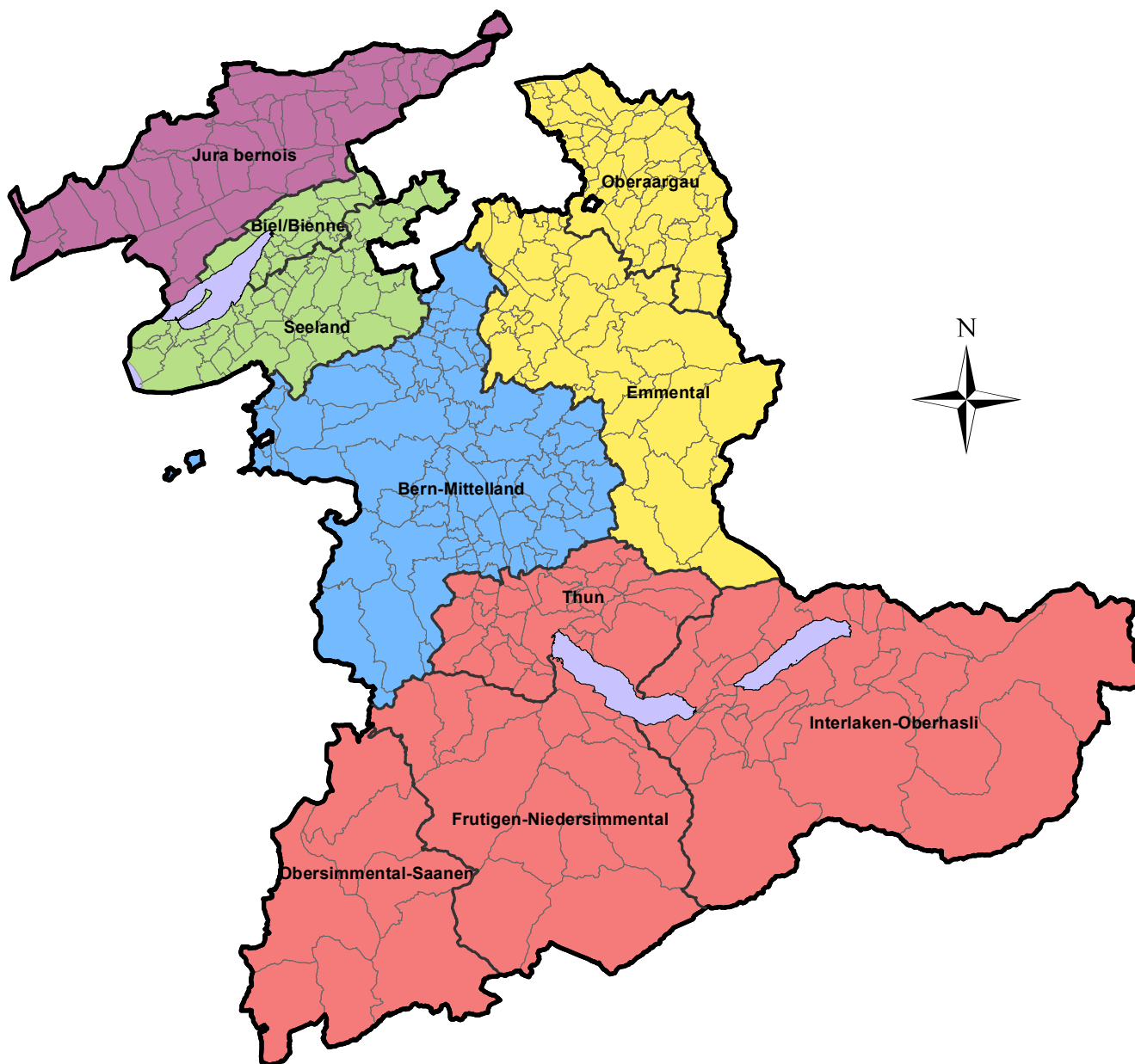
Annexe I	Indicateurs: médiane et moyenne	1
Annexe II	Arrondissements administratifs (présentation graphique)	2
Annexe III	Indicateurs de l'exercice 2016 par commune	3



## Annexe I Indicateurs: médiane et moyenne

N°	Indicateur	Tendance centrale	2016
1	Résultat du compte général en francs par habitant	Médiane	0
		Moyenne	35
2	Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires	Médiane	103
		Moyenne	93
3	Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	12,0
		Moyenne	7,5
4	Capitaux propres déterminants en francs par habitant	Médiane	2197
		Moyenne	3064
5	Quotient de l'excédent du bilan (%)	Médiane	54,8
		Moyenne	43,2
6	Quotité d'investissement (%)	Médiane	10,0
		Moyenne	12,2
7	Investissements nets en francs par habitant	Médiane	366
		Moyenne	593
8	Degré d'autofinancement (%)	Médiane	100,0
		Moyenne	85,2
9	Quotité d'autofinancement (%)	Médiane	10,0
		Moyenne	8,9
10	Quotité de la charge des intérêts (%)	Médiane	0,0
		Moyenne	0,9
11	Dette brute par rapport aux revenus (%)	Médiane	45,0
		Moyenne	100,6
12	Quotient d'endettement net (%)	Médiane	- 95,8
		Moyenne	- 43,6
13	Endettement net en francs par habitant	Médiane	- 2245
		Moyenne	- 1099
14	Quotité de la charge financière (%)	Médiane	3,2
		Moyenne	4,8
15	Quotité d'impôt	Médiane	1,74
		Moyenne	1,72
16	Nombre d'habitants	Médiane	1172
		Moyenne	2891
17	Péréquation financière (%)	Médiane	16,8

## Verwaltungskreise des Kantons Bern Arrondissements administratifs du canton de Berne



### Verwaltungsregionen Régions administratives

- Jura bernois
- Seeland
- Bern-Mittelland
- Oberland
- Emmental-Oberaargau

Quellen  
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo  
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern  
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern  
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources  
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo  
- Saisie des données: FIN canton de Berne  
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne  
Publication avec indication des sources autorisée









